

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 16 avril 2013

VOLUME 81

**DANIELLE BERGERON et JEAN LAROSE**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,  
Me KEITH RITI

INTERVENANTS :

Me DANIEL ROCK pour M. Bernard Trépanier  
Me ANDRÉE-ANNE BLAIS pour M. Bernard Trépanier  
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois  
Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Québec  
Me MARTIN ST-JEAN pour la Ville de Montréal  
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec  
Me STÉPHANIE DESROSIERS pour Dessau Inc.  
Me CLAUDE MAGEAU pour Dessau Inc.  
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec  
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal  
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me NADIA THIBAUT pour Construction Frank Catania  
Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec  
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec  
Me SYLVIE CHAMPAGNE pour le Barreau du Québec  
Me CATHERINE DUMAIS pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
BERNARD TRÉPANIÉ	12
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT	12
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	17
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL	92
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY	128

---

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
57P-628 : Six (6) photos du 70 <sup>e</sup> anniversaire de Bernard Trépanier, en décembre 2009, en liasse	

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce seizième (16ième) jour  
2 du mois d'avril,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Alors, si les avocats peuvent  
8 s'identifier, s'il vous plaît.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Bon matin, Madame la Présidente, Monsieur Lachance.  
11 Denis Gallant pour la Commission.

12 Me KEITH RITI :

13 Bonjour. Keith Riti pour la Commission.

14 Me DANIEL ROCK :

15 Daniel Rock et Andrée-Anne Blais pour monsieur  
16 Trépanier. Bonjour.

17 Me ESTELLE TREMBLAY :

18 Estelle Tremblay pour le Parti québécois. Bonjour.

19 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

20 Bonjour. Marie-Claude Michon pour le Procureur  
21 général du Québec.

22 Me MARTIN ST-JEAN :

23 Bonjour à tous. Martin St-Jean, Ville de Montréal.

24 M. YURI TREMBLAY :

25 Bon matin. Yuri Tremblay pour l'Union des

1 municipalités du Québec.

2 Me STÉPHANIE DESROSIERS :

3 Bonjour. Stéphanie Desrosiers pour Dessau Inc.

4 Me CLAUDE MAGEAU :

5 Bonjour à tous. Claude Mageau pour Dessau Inc.

6 Me DANIEL ROCHEFORT :

7 Daniel Rochefort pour l'Association de la  
8 construction du Québec.

9 Me MICHEL DORVAL :

10 Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.

11 Me DENIS HOULE :

12 Bonjour. Denis Houle et Simon Laplante pour  
13 l'Association des constructeurs de routes et grands  
14 travaux du Québec.

15 Me NADIA THIBAUT :

16 Bon matin. Nadia Thibault pour Construction Frank  
17 Catania.

18 Me MICHEL DÉCARY :

19 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du  
20 Québec.

21 Me FÉLIX RHÉAUME :

22 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du  
23 Québec.

24 Me SYLVIE CHAMPAGNE :

25 Bonjour. Sylvie Champagne pour le Barreau du

1 Québec.

2 Me CATHERINE DUMAIS :

3 Bonjour. Catherine Dumais pour le Directeur des  
4 poursuites criminelles et pénales.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Maître Gallant. Non, Maître Rochefort. Je m'excuse.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Veuillez vous lever, Monsieur, s'il vous plaît,  
9 pour l'assermentation.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Ah! Juste avant, Madame la Présidente.

12 M. BERNARD TRÉPANIÉRIER :

13 Ah! Excusez.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Monsieur Trépanier, juste avant de vous faire  
16 assermenter, je dois m'adresser à madame la  
17 présidente. Si vous voulez vous asseoir, s'il vous  
18 plaît. On vient de me remettre à l'instant un CD  
19 concernant l'engagement de monsieur Trépanier suite  
20 aux questions de maître Rochefort hier sur... pour  
21 savoir s'il y a des photos qui ont été prises lors  
22 de son soixante-dixième (70ième) anniversaire v'là  
23 quatre ans.

24 Vous allez comprendre qu'on a l'obligation  
25 de tout vérifier avant que ce soit mis en preuve là

1 « live » comme ça. Donc, le CD... et monsieur  
2 Fortin a le CD, il le regarde. À l'instant, on  
3 vient de me le remettre. J'aurais bien apprécié  
4 l'avoir eu avant, mais on vient de me le remettre.  
5 Alors, c'est juste pour vous dire que l'engagement  
6 est comblé.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Alors, j'imagine, Maître Rochefort, que vous pouvez  
9 poser des questions avant le...

10 Me DANIEL ROCHEFORT :

11 Oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 ... de recourir au CD le cas échéant?

14 Me DANIEL ROCHEFORT :

15 Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait.

18 LA GREFFIÈRE :

19 Veuillez vous lever, s'il vous plaît.

20 Me DANIEL ROCK :

21 Excusez-moi, si je pouvais m'adresser à la cour...  
22 à la Commission. Excusez-moi. Je veux juste savoir  
23 dans quel contexte on se situe. Moi, j'ai apporté  
24 les photos. Ce matin, je les ai déposées à madame,  
25 je pensais que c'était ça qu'il fallait que je



1           fasse. On les a remis à maître Gallant, il n'y a  
2           pas de problème. Je les ai apportées avec le plus  
3           de célérité possible. Mais, je comprends que la  
4           Commission n'est certainement pas le véhicule par  
5           lequel un intervenant peut demander de la preuve.  
6           Alors, je voudrais savoir, moi, qu'est-ce que c'est  
7           qui se passe? Là monsieur, il voulait avoir les  
8           photos.

9           LA PRÉSIDENTE :

10          Lisez les règles de... lisez les règles de  
11          pratique, Maître, ça va vous aider.

12          Me DANIEL ROCK :

13          Oui.

14          LA PRÉSIDENTE :

15          Il n'y a aucune preuve qui peut être déposée sans  
16          d'abord passer entre les mains d'un procureur de la  
17          Commission.

18          Me DANIEL ROCK :

19          Oui.

20          LA PRÉSIDENTE :

21          Nous avons des intérêts à protéger, notamment les  
22          tiers innocents, et nous avons à vérifier la teneur  
23          des photographies qui sont là. On a à protéger  
24          également des réputations et c'est ce que les  
25          procureurs de la Commission vérifient. Alors, il

1 n'y a aucun...

2 Me DANIEL ROCK :

3 Je n'ai pas de problème avec ça.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 ... élément de preuve qui peut être déposé sans  
6 avoir d'abord passé entre les mains des procureurs  
7 de la Commission.

8 Me DANIEL ROCK :

9 Oui, je comprends tout ça.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K.

12 Me DANIEL ROCK :

13 Moi, ce que je vous dis - parce que là on peut  
14 parler de droits, les droits constitutionnels de  
15 mon client. Est-ce que...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Lequel?

18 Me DANIEL ROCK :

19 Le droit d'être protégé contre une saisie abusive.  
20 L'avocat, il vient ici, puis il vous demande  
21 quelque chose, puis il ne dit pas pourquoi, puis on  
22 ordonne à mon client de l'apporter.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Mais...

25

1 Me DANIEL ROCK :

2 Non, non, mais c'est quand même... Ça peut sembler  
3 drôle à prime abord, Madame, mais ce n'est pas si  
4 drôle que ça. Là monsieur, il vient ici, il dit  
5 « vous avez eu un anniversaire », c'est une affaire  
6 privée. « Je vous demande à la Commission  
7 d'ordonner qu'il l'apporte ». On l'apporte, on se  
8 soumet à la Commission. Mais, l'avocat, je pense  
9 qu'il a au moins à vous dire pourquoi qu'il fait  
10 ça, c'est élémentaire. En tous les cas, c'est ma  
11 soumission.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Bon. Très bien. Alors, vous pouvez...

14 Me DANIEL ROCHEFORT :

15 Je peux le faire si vous...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Non, continuez, Maître...

18 Me DANIEL ROCHEFORT :

19 Alors, je vais vous laisser l'assermenter.

20

21

22

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce seizième (15ième) jour  
2 du mois d'avril,

3

4 A COMPARU :

5

6 BERNARD TRÉPANIÉ,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT :

11 Q. **[1]** Alors, Monsieur Trépanier, l'objectif de mes  
12 questions ne vise pas à entrer dans votre vie  
13 privée ou dans la vie familiale, mais simplement à  
14 aider à établir les liens dans le mandat de la  
15 Commission entre le politique, le milieu de la  
16 construction et le milieu du crime organisé. Et je  
17 comprends donc que vous avez, suite à notre  
18 demande, où hier vous avez gentiment accepté de  
19 nous fournir ce que vous aviez quant aux photos  
20 concernant un événement important de votre vie,  
21 votre soixante-dixième anniversaire, et je  
22 comprends que ce matin vous avez apporté un cédérom  
23 qui contient plusieurs photos de l'événement.

24 N'est-ce pas?

25 R. Exact.

1 Q. **[2]** O.K. Je vous remercie. Maintenant, le but de  
2 mes questions vise à démontrer, donc, le lien qu'il  
3 peut y avoir entre ces gens, les traits d'union, et  
4 caetera. Alors, ma question est la suivante :  
5 pouvez-vous m'indiquer, à cet événement, qui  
6 étaient les personnes du milieu politique qui  
7 étaient présentes?

8 R. Il y avait celui qui m'accompagnait pour le  
9 surprise - moi je croyais que c'était un petit  
10 souper - monsieur Frank Zampino. Parmi les invités  
11 qu'on avait, il y avait monsieur Cosmo Maciocia  
12 avec son épouse, monsieur Sammy Forcillo avec son  
13 épouse, si je peux bien me rappeler. Cosmo, Sammy,  
14 Frank... Un petit peu plus tard dans la veillée, il  
15 y a eu monsieur Michel Bissonnet et son épouse.  
16 Dans les politiques.

17 Q. **[3]** O.K. C'est bien. Est-ce que monsieur Marc  
18 Deschamps est passé au cours de la soirée?

19 R. Non.

20 Q. **[4]** Non?

21 R. Pas à ma connaissance.

22 Q. **[5]** C'est bien. Pouvez-vous nous dire si messieurs  
23 Gilles Surprenant et Luc Leclerc étaient présents?

24 R. Non.

25 Q. **[6]** O.K. Parmi les ingénieurs, qui était là?

1 R. Il y avait Rosaire Sauriol, Michel Lalonde, puis  
2 Jean Leroux.

3 Q. **[7]** O.K. Parmi les entrepreneurs en construction?

4 R. Aucun.

5 Q. **[8]** Aucun. Pourtant, il y en a qui avaient  
6 contribué à votre cadeau.

7 R. Pardon?

8 Q. **[9]** Il y en a qui avaient contribué à un cadeau,  
9 comme monsieur Accurso, monsieur Minicucci?

10 R. Je ne le sais pas. Je n'ai pas...

11 Q. **[10]** O.K.

12 R. C'était marqué « les amis ».

13 Q. **[11]** O.K. Est-ce qu'ils étaient là, monsieur  
14 Accurso...

15 R. Non.

16 Q. **[12]** Parmi ces amis que vous avez faits au cours de  
17 votre deuxième vie, certains d'entre eux ont jeté  
18 les projecteurs sur vous.

19 R. Ont?

20 Q. **[13]** Ont amené les projecteurs sur vous dans leur  
21 témoignage, en vous mettant comme un homme central.

22 R. Pourriez-vous répéter? Je n'ai pas... Je n'ai  
23 pas...

24 Q. **[14]** O.K. Je reprends. Parmi certains de vos amis,  
25 il y en a qui sont venus témoigner ici et qui ont,

1 qui vous ont décrit comme un personnage central  
2 pour répartir les contrats, par exemple, et pour  
3 aider à certaines transactions. Vous avez nié  
4 plusieurs de ces faits. Ma question est la  
5 suivante : aujourd'hui, quand vous venez témoigner  
6 ici, avez-vous des craintes de représailles par un  
7 ou l'autre groupe?

8 R. Non.

9 Q. [15] C'était mes questions, Madame. Je vous  
10 remercie.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Est-ce que vous avez toujours besoin du vidéo,  
13 Maître Rochefort?

14 Me DANIEL ROCHEFORT :

15 Possiblement. Cependant, je ne l'ai pas vu, je ne  
16 suis pas vraiment en mesure...

17 Me DENIS GALLANT :

18 Moi j'ai...

19 Me DANIEL ROCHEFORT :

20 C'est à la discrétion de la Commission, si vous  
21 voulez déposer certaines photos, et lesquelles.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Oui.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Approchez-vous pour qu'on puisse vous entendre.

1 N'importe quel micro, ça va faire.

2 (09:42:50)

3 Me DANIEL ROCHEFORT :

4 Oui. Alors, écoutez. Oui, c'est certain. Cependant,  
5 comme je n'ai pas vu les photos, je ne peux pas en  
6 demander le dépôt. Est-ce que j'aurais d'autres  
7 questions? Possiblement, pas nécessairement. Je  
8 laisse aux soins de la Commission de traiter cette  
9 question. Si vous jugez qu'elles sont pertinentes  
10 et que vous voulez les déposer, à ce moment-là,  
11 parfait, et sinon...

12 Me DENIS GALLANT :

13 J'ai fait un tour vite, et il y a des photos qui  
14 sont très pertinentes que je déposerai une fois  
15 que... Maître Riti est parti en extraire, mais pour  
16 le reste, il y en a beaucoup qu'il y a des tiers  
17 innocents, des enfants, des personnes âgées, et  
18 caetera. Donc, le travail va être fait derrière.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 O.K. Alors ce que je suggère, c'est qu'une fois que  
21 le travail de caviardage, si on veut...

22 Me DENIS GALLANT :

23 Oui.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 ... s'exprimer ainsi, sera fait, vous les montrerez



1 à maître Rochefort...

2 Me DENIS GALLANT :

3 Tout à fait.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 ... puisqu'il est à l'origine de la demande de ces  
6 photographies-là.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Parfait. Ça va.

9 Me DANIEL ROCHEFORT :

10 Merci.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Ça me va. Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait. Est-ce que quelqu'un d'autre veut contre-  
15 interroger? Maître Houle?

16 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

17 Oui.

18 Q. **[16]** Alors bonjour, Monsieur Trépanier. Alors,  
19 Denis Houle, je représente l'Association des  
20 constructeurs de routes et grands travaux du  
21 Québec, qui est une association patronale que vous  
22 ne connaissez probablement pas.

23 R. Non, je ne connais pas.

24 Q. **[17]** Je suis ici, j'ai décidé de vous interroger  
25 pour deux raisons, Monsieur Trépanier. La première,

1 c'est qu'avec les procureurs de la Commission et  
2 les commissaires, on recherche la vérité. On veut  
3 montrer que dans l'industrie de la construction, il  
4 n'y a pas que de la corruption, on va arriver à ça  
5 tantôt, et de la collusion, et qu'il y a des gens  
6 honnêtes. Et la deuxième raison qui m'amène à vous  
7 interroger, c'est le fait que je vous écoute depuis  
8 trois jours, et je constate que dans vos réponses,  
9 je retrouve, si on veut, une situation à peu près  
10 analogue à des témoins qui ont témoigné avant vous,  
11 alors je pense à monsieur Milioto, monsieur  
12 Borsellino ou encore monsieur Marcil et je  
13 considère que c'est peut-être beau de répondre par  
14 des faux-fuyants comme vous le faites, c'est peut-  
15 être...

16 Me DANIEL ROCK :

17 Madame la juge, je comprends que je n'ai pas un  
18 statut d'intervenant, mais ça ce n'est pas des  
19 questions puis ce n'est pas l'interrogatoire, puis  
20 ce n'est pas du droit.

21 Me DENIS HOULE :

22 Maître Rock, j'y arrive.

23 Me DANIEL ROCK :

24 Ce n'est pas du droit, Maître.

25

1 Me DENIS HOULE :

2 J'y arrive.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Rock, vous allez baisser le ton, s'il vous  
5 plaît.

6 Me DANIEL ROCK :

7 Oui, certainement.

8 Me DENIS HOULE :

9 Puis attendez donc mes questions avant d'en encore une  
10 fois vous choquer un petit peu trop. Alors...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Mais je dois dire, Maître Houle, que...

13 Me DENIS HOULE :

14 J'y arrive.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 ... c'est comme une petite plaidoirie que vous  
17 faites, là.

18 Me DENIS HOULE :

19 Q. **[18]** Non, c'est une mise, une mise en place,  
20 Madame. Alors, on va voir avec les questions que je  
21 vais vous poser tantôt que c'est beau de nier  
22 l'évidence, mais à un moment donné il y a des  
23 limites.

24 Et je vais commencer un petit peu des notes  
25 que j'ai prises au cours de votre interrogatoire et

1 vous avez dit qu'avant d'accepter la responsabilité  
2 d'être le directeur du financement du Parti Union  
3 Montréal, vous avez posé trois conditions, c'est  
4 exact?

5 R. Oui, exact.

6 Q. **[19]** Alors, ne pas faire de dépôt d'argent?

7 R. Exact.

8 Q. **[20]** Ne pas signer de chèques?

9 R. Exact.

10 Q. **[21]** Et ne pas siéger au comité du Parti ou au  
11 comité de financement du Parti?

12 R. Exact.

13 Q. **[22]** Pourquoi vous avez posé ces conditions-là?

14 R. C'était mes conditions, moi je ne voulais pas là,  
15 je ne voulais pas être impliqué dans des choses que  
16 moi je ne connaissais pas. En administration, je ne  
17 connais pas ça. Je n'étais pas intéressé.

18 Q. **[23]** En fait avec ces conditions-là l'argent  
19 comptant que vous pouviez toucher ça ne laissait  
20 pas de trace?

21 R. Je l'apportais au Parti.

22 Q. **[24]** Vous l'apportiez au Parti. Et vous disiez  
23 hier, entre autres, aux questions de monsieur  
24 Lachance que vous ne vérifiiez pas l'usage de  
25 l'argent comptant.

1 R. Non.

2 Q. **[25]** Malgré que j'ai compris aussi à une question  
3 de monsieur Lachance qu'il y avait seulement deux  
4 personnes qui avaient la combinaison du coffre, du  
5 coffre-fort qui était dans votre bureau, vous et  
6 une autre personne d'Union Montréal, c'est exact?

7 R. Exact.

8 Q. **[26]** Donc, l'argent qui rentrait dans le coffre-  
9 fort en général puisque c'est vous qui le receviez  
10 l'argent comptant, c'était vous qui le mettiez  
11 dedans?

12 R. Attendez un petit peu, s'il y avait un événement,  
13 faute de me répéter, Madame la Présidente, le  
14 chapeau était ouvert, les argents étaient comptés  
15 par deux personnes ou trois personnes puis il était  
16 après déposé dans le... au coffre.

17 Q. **[27]** Et pour sortir l'argent, il y avait seulement  
18 deux personnes qui pouvaient sortir de l'argent du  
19 coffre-fort parce qu'il y avait juste deux  
20 personnes qui avaient la combinaison.

21 R. Toujours, attendez un petit peu.

22 Q. **[28]** Oui?

23 R. Oui, mais quand il y avait des choses à sortir ou  
24 quoi que ce soit, la plupart du temps, l'agent  
25 officiel était présent.

1 Q. **[29]** Et qui était l'autre personne qui avait la  
2 combinaison?

3 R. Monsieur Lewis.

4 Q. **[30]** Est-ce que les bureaux de monsieur Lewis  
5 étaient dans les mêmes locaux que vous?

6 R. Oui.

7 Q. **[31]** Bureau voisin du vôtre?

8 R. À côté.

9 Q. **[32]** O.K. Puis lui il n'avait pas de coffre-fort?

10 R. Pardon?

11 Q. **[33]** Lui n'avait pas de coffre-fort?

12 R. Oui, il avait un genre de tiroir, on appelait ça un  
13 tiroir sécuritaire, une filière, là, mais...

14 Q. **[34]** Qui se verrouillait, mais ce n'était pas un  
15 coffre-fort?

16 R. Non.

17 Q. **[35]** Je retiens de votre témoignage du vingt-sept  
18 (27) mars, il y a une quinzaine de jours, certaines  
19 notes que j'ai prises de propos que vous avez alors  
20 tenus. Vous disiez : « Quand on me suggérait des  
21 listes ». Vous rappelez-vous que vous avez parlé de  
22 listes, de listes d'ingénieurs?

23 R. Ça se peut.

24 Q. **[36]** Monsieur Lalonde nous avait...

25 R. En date de?

1 Q. **[37]** Votre témoignage du vingt-sept (27) mars, il y  
2 a une quinzaine de jours.

3 R. J'ai eu tellement de questions, là.

4 Q. **[38]** Je suis d'accord avec vous. Mais...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui, mais quand on dit la vérité, on la dit  
7 toujours.

8 R. Oui, mais...

9 Me DANIEL ROCK :

10 Madame, quand on a des transcriptions, si vous me  
11 permettez, on peut les utiliser aussi.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Certainement.

14 Me DENIS HOULE :

15 Q. **[39]** Je vais le faire tantôt. C'est que monsieur  
16 Lalonde avait expliqué dans son témoignage que par  
17 des discussions qu'il avait avec vous, vous faisiez  
18 des listes sur les ingénieurs, les firmes de génie  
19 pour le partage des contrats.

20 R. Oui, avant que monsieur Lalonde fasse la mise en  
21 garde que ça ne marchait pas de la façon que...

22 Q. **[40]** Puis après ça, c'est à partir de ce moment-là  
23 que les ingénieurs, entre autres, monsieur Lalonde  
24 et monsieur Sauriol, ont davantage participé à  
25 l'élaboration des listes, c'est ça?

1 R. Oui, c'est ça.

2 Q. **[41]** Mais avant vous-même vous teniez également des  
3 listes personnellement et vous en discutiez  
4 également avec monsieur Lalonde pour le choix des  
5 firmes d'ingénieurs, vous vous rappelez de ça?

6 R. Avant...

7 Q. **[42]** Avant ou après l'intervention au restaurant de  
8 messieurs Sauriol et Lalonde?

9 R. Après.

10 Q. **[43]** Après. Mais avant, vous-même vous aviez des  
11 listes que vous discutiez avec monsieur Zampino?

12 R. Jamais discuté avec monsieur Zampino.

13 Q. **[44]** Jamais?

14 R. Jamais.

15 Q. **[45]** O.K. Vous avez dit également cette journée-là  
16 que ceux qui ont contribué, donc, ceux qui donnent  
17 de l'argent comptant s'attendent à un retour  
18 d'ascenseur. Vous vous rappelez?

19 R. Exact.

20 Q. **[46]** C'est exact. Et vous avez également dit que  
21 les amis du Parti c'est eux qui avaient les  
22 contrats. C'est exact?

23 R. Exact.

24 Q. **[47]** Et c'est là que vous avez dit : « Au début,  
25 j'ai essayé de faire les listes seul, mais compte



1 tenu que je ne suis pas ingénieur, des fois je  
2 n'attribuais pas les contrats à des firmes qui  
3 étaient nécessairement spécialisées dans le domaine  
4 du contrat à effectuer », c'est ça?

5 R. Exact.

6 Q. **[48]** Donc, au début, vous avez essayé de contrôler  
7 complètement l'ensemble des firmes de génie. Puis à  
8 un moment donné, l'intervention de monsieur Sauriol  
9 et Lalonde qui s'infiltrèrent avec vous.

10 R. Je ne dirais pas contrôler. J'ai essayé,  
11 tentativement essayé de... Moi j'avais toujours en  
12 tête les anciennes formules de... qui était avec  
13 nous autres. Je parle dans les élections  
14 précédentes, où il y a une certaine loi qui est  
15 sortie, que je ne me souviens pas de l'article de  
16 loi, là. Si tu avais été avec nous autres, bien  
17 c'était ceux qui feraient partie pour avoir les  
18 contrats. C'était ma philosophie.

19 Q. **[49]** O.K. Et c'est là que quelque... dans l'après-  
20 midi du vingt-sept (27) mars, vous avez dit que  
21 quand les ingénieurs se sont mêlés des discussions  
22 et des listes, c'est là que ça a fonctionné, puis  
23 ça a enlevé la bisbille.

24 R. Oui, c'est ça.

25 Q. **[50]** Je retiens également que vous avez dit,

1 toujours le vingt-sept (27) mars, que « j'étais  
2 fidèle à mon chef ». Qu'est-ce que vous vouliez  
3 dire par ça?

4 R. Bien, le chef du parti était monsieur Gérald  
5 Tremblay.

6 Q. **[51]** Mais votre patron immédiat ce n'était pas  
7 monsieur Tremblay, c'était monsieur Zampino?

8 R. Le patron immédiat du parti était monsieur Gérald  
9 Tremblay. Je n'ai jamais eu monsieur Zampino comme  
10 patron.

11 Q. **[52]** On a remarqué que dans l'ensemble des relevés  
12 téléphoniques, je pense, vous n'aviez qu'une  
13 dizaine de téléphones d'échangés avec l'ex-maire  
14 Tremblay, c'est ça? Tandis que vous en avez plus  
15 que mille (1 000), je pense, avec monsieur Zampino.  
16 C'est exact?

17 R. J'ai appelé souvent au bureau de monsieur Zampino.  
18 Par contre, c'était souvent, même très, très  
19 souvent, j'appelais, je saluais son adjointe, puis  
20 le 4... parce que j'ai mémorisé le numéro, le 4138,  
21 je pouvais parler soit à monsieur Forcillo, je  
22 pouvais parler à Hugo Morissette, à Richard Caron,  
23 à madame Bourgault. C'était des gens proches à moi.  
24 Je les saluais, « je peux-tu parler à Hugo, je  
25 peux-tu parler à Richard? » C'est des gens avec qui

1 j'avais travaillé à Saint... j'ai connu à Saint-  
2 Léonard.

3 Q. **[53]** Oui, je comprends. Comme vous avez connu  
4 monsieur Sauriol à partir de Saint-Léonard aussi,  
5 c'est ça?

6 R. Ah non, j'ai connu monsieur Sauriol avant ça.

7 Q. **[54]** Il a dit, lui, depuis mil neuf cent quatre-  
8 vingt-dix (1990) qu'il vous connaissait. C'est à  
9 peu près ça?

10 R. Que quoi? Que je le connais? Non, vous n'avez pas  
11 pris les bonnes notes, Maître.

12 Q. **[55]** Non, pas vous. C'est monsieur Sauriol qui a  
13 dit ça.

14 R. Que je connais monsieur Sauriol depuis quatre-  
15 vingt-dix (90)?

16 Q. **[56]** Que lui vous connaissait depuis mil neuf cent  
17 quatre-vingt-dix (1990).

18 R. Je connais la famille Sauriol depuis quatre-  
19 vingt... le début des années quatre-vingts (80).

20 Q. **[57]** O.K.

21 R. J'ai connu son père, Paul-Aimé, j'ai connu Jean-  
22 Pierre. Puis j'ai connu ensuite...

23 Q. **[58]** Rosaire?

24 R. Rosaire.

25 Q. **[59]** Hier, vous avez été questionné par maître

1 Gallant sur les relevés téléphoniques échangés  
2 entre vous et monsieur Milioto.

3 R. Oui.

4 Q. **[60]** Il y avait quatre-vingt-huit (88) téléphones  
5 échangés, la période, je pense, du vingt-deux (22)  
6 juin deux mille cinq (2005) à la fin décembre deux  
7 mille six (2006), je pense. Vous avez également dit  
8 que vous n'aviez pas de relation avec les  
9 entrepreneurs, c'est exact?

10 R. Exact.

11 Q. **[61]** Je retiens, moi, du témoignage de monsieur...

12 R. Excusez-moi.

13 Q. **[62]** Je vous en prie.

14 R. Je n'ai pas utilisé mes pompes ce matin, puis... je  
15 m'excuse.

16 Q. **[63]** Bon. Bien, quand ça ne va pas, dites-le moi  
17 puis on va s'arrêter, O.K.? Je retiens du  
18 témoignage de monsieur Zambito... Le connaissez-  
19 vous, monsieur Zambito?

20 R. Monsieur?

21 Q. **[64]** Zambito. L'entrepreneur Zambito? Infrabec?

22 R. Oui, je le connais. Oui, je le connais.

23 Q. **[65]** Je retiens de son témoignage à l'automne, de  
24 même que d'autres témoins, d'autres entrepreneurs  
25 qui sont venus corroborer son témoignage, qu'il

1           remettait deux point cinq pour cent (2,5 %) à  
2           monsieur Milioto pour le crime organisé, pour la  
3           mafia, et trois pour cent (3 %) pour le parti Union  
4           Montréal. Étiez-vous au courant de ça?

5           R. Non, du tout.

6           Q. **[66]** Et je retiens que la période où monsieur  
7           Milioto a commencé à prélever ce trois pour cent-là  
8           (3 %), c'est à peu près la même période qu'on vient  
9           de voir au sujet des relevés téléphoniques... des  
10          téléphones, c'est-à-dire, que vous échangez avec  
11          lui, avec monsieur Milioto. Suivant tous les  
12          témoins dont je viens de parler, Zambito et les  
13          autres entrepreneurs, ils ont commencé à verser le  
14          trois pour cent (3 %) à monsieur Milioto en deux  
15          mille cinq (2005), deux mille six (2006), même  
16          période où vous êtes en contact téléphonique avec  
17          monsieur Milioto.

18          R. Je n'étais pas au courant de ça, moi.

19          Q. **[67]** Est-ce que vous niez avoir rencontré monsieur  
20          Milioto et avoir reçu des sommes d'argent comptant  
21          de lui?

22          R. Oui.

23          Q. **[68]** Oui? Je vais faire un...

24          R. Sauf pour des billets, non.

25          Q. **[69]** Sauf pour des billets? Ah bien, ça, ça a été

1 votre réponse, tout le comptant que vous ramassiez  
2 c'était toujours des billets. Que ce soit quarante  
3 mille dollars (40 000 \$), ce devait être pour des  
4 billets. Si c'était deux cent mille dollars  
5 (200 000 \$) comme certains témoins...

6 R. Quand vous faites allusion au quarante mille  
7 dollars (40 000 \$), ce n'est pas avec monsieur  
8 Milioto, là.

9 Q. [70] Non, je sais. Je sais. On va... Je m'inspire  
10 un petit peu de ce que monsieur Lachance a fait à  
11 partir de seize heures (16 h 00) hier après-midi  
12 parce que j'étais pour aborder le même sujet, de la  
13 même façon, mais avec les ingénieurs qui ont  
14 témoigné devant la Commission. Je vais faire un  
15 bref résumé en faisant référence, pour faire  
16 plaisir à votre avocat, alors...

17 (09:57:42)

18 Me DANIEL ROCK :

19 Moi il ne me fera pas plaisir, Madame. Je vais vous  
20 dire une chose. Lui il représente les constructeurs  
21 de routes. Il n'y a aucune question qui concerne  
22 ça, puis il a un mandat limité. Puis moi, ce n'est  
23 pas à moi d'intervenir, mais là...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Alors...

1 Me DANIEL ROCK :

2 C'est plus dans son mandat.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, assoyez-vous, Maître. Personne n'a fait  
5 d'objection.

6 Me DENIS HOULE :

7 Je le fais pour l'industrie de la construction,  
8 Maître Rock.

9 Me DANIEL ROCK :

10 Je suis le seul qui peux faire une objection.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Non, parce qu'il n'y a pas de droit fondamental qui  
13 est attaqué, Maître. Vous n'avez pas de statut de  
14 partie.

15 Me DANIEL ROCK :

16 Il y a un droit fondamental qu'un individu ne peut  
17 pas être interrogé par une partie qui a un droit  
18 limité.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Quand maître Houle dit qu'il le fait pour  
21 l'industrie de la construction, moi je trouve ça  
22 pertinent et je serais le seul à pouvoir  
23 m'objecter, et je ne m'objecte pas.

24 Me DENIS HOULE :

25 Merci, Maître Gallant.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Continuez, Maître Houle.

3 Me DENIS HOULE :

4 Q. [71] Alors, le premier témoin qui a été entendu  
5 c'est monsieur François Perreault de Genivar. Vous  
6 le connaissez?

7 R. Oui, je connais monsieur Perreault.

8 Q. [72] Monsieur Perreault a démissionné le vendredi  
9 précédant sa présence devant la Commission.  
10 Justement à cause de ce qu'il venait dévoiler  
11 devant la Commission, parce que lui il a ouvert son  
12 livre tout grand. Et je ne vois pas dans quel  
13 intérêt il pouvait s'incriminer comme il l'a fait.  
14 Et il a parlé de vous et de votre façon de  
15 travailler de la façon suivante. Sur le deux cent  
16 mille dollars (200 000 \$), c'est une des firmes à  
17 laquelle vous avez demandé deux cent mille dollars  
18 (200 000 \$), parce que Genivar, c'est une grosse  
19 firme. Il... Oui?

20 R. Ex... Ce n'est pas exact, deux cent mille dollars  
21 (200 000 \$).

22 Q. [73] Il a dit, monsieur Perreault, qu'il vous a  
23 versé deux cent mille dollars (200 000 \$) comptant.

24 R. C'est faux.

25 Q. [74] C'est faux. On va voir si ce qu'il dit est



1 conforme. Est-ce que vous connaissez Yves Lortie,  
2 qui est le vice-président, un des vice-présidents  
3 de Genivar?

4 R. J'ai connu monsieur Lortie.

5 Q. **[75]** Monsieur Perreault a mentionné qu'à quatre à  
6 cinq reprises il vous a rencontré avec, des fois,  
7 monsieur Lortie, pour vous remettre des montants  
8 d'argent comptant, à part le deux cent mille  
9 dollars (200 000 \$), là, puis le trois pour cent  
10 (3 %), des montants comptants qui varient de cinq à  
11 vingt-cinq mille dollars (25 000 \$). C'est encore  
12 faux?

13 R. C'est faux. Ils étaient ensemble. Je n'ai jamais eu  
14 d'argent, même s'ils étaient deux, je n'ai jamais  
15 eu d'argent. Le seul temps où monsieur Perreault a  
16 versé des montants, c'était pour des cocktails-  
17 bénéfice.

18 Q. **[76]** Des billets.

19 R. Des billets.

20 Q. **[77]** Oui. Il a dit que la pointe de tarte était  
21 répartie entre les firmes d'ingénieurs, et que les  
22 firmes étaient déterminées à l'avance au niveau du  
23 choix des contrats qui étaient pour leur être  
24 alloués, et c'était des choix qui étaient imposés  
25 par vous et par monsieur Zampino. C'est encore

1 faux?

2 R. Non.

3 Q. **[78]** Non, ça veut dire quoi? C'est faux?

4 R. C'est faux.

5 Q. **[79]** O.K.

6 R. Jamais monsieur Zampino a été impliqué dans  
7 l'octroi des contrats.

8 Q. **[80]** Il a dit monsieur Trépa... Là on est à la page  
9 260 dans son témoignage du douze (12) mars. Je vais  
10 faire référence aux pages. Alors, il dit que  
11 monsieur Trépanier nous suggérait, la plupart du  
12 temps, et je le cite :

13 « Sur tel contrat vous allez vous  
14 mettre avec telle firme. »

15 Et vous imposiez les firmes. Et vous imposiez les  
16 consortiums.

17 R. Je n'ai jamais imposé de consortiums.

18 Q. **[81]** Vous... On parlait des listes manuscrites  
19 tantôt, là. Vous en discutiez avec monsieur  
20 Lalonde, du choix des firmes?

21 R. On m'arrivait avec un produit fini. On me disait,  
22 « Il y a un consortium qui va se faire, là, puis  
23 suffit, dans telle spécialité, bien, un tel devrait  
24 être là, un autre devrait être là, parce qu'ils ont  
25 les capacités de répondre... Ils ont le personnel,

1 ou... » Je ne m'y connais pas, côté ingénierie.  
2 Alors, si c'était dans le domaine routier ou quoi  
3 que ce soit, bien, les travaux des... réfection des  
4 rues, bien, il y avait des gens qui avaient les...

5 Q. **[82]** Des spécialités, des...

6 R. Spécia... Des spécialités. Alors, c'est tout. Moi  
7 je n'avais aucune capacité de déterminer.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[83]** Mais vous connaissiez toutes et chacune des  
10 firmes qu'on vous disait?

11 R. Oui, je connaissais les firmes. Oui, Madame la  
12 Présidente, mais je ne connaissais pas leur  
13 spécialité, là.

14 Q. **[84]** Puis c'était des firmes amies.

15 R. Des connaissances, oui.

16 Me DENIS HOULE :

17 Q. **[85]** Aux pages 257 et 258, toujours transcription  
18 du douze (12) mars, monsieur Perreault ajoutait que  
19 les firmes étaient déterminées à l'avance par  
20 monsieur Trépanier qui consultait son patron,  
21 monsieur Zampino. Encore une fois c'est faux?

22 R. Complètement faux.

23 Q. **[86]** C'est vrai, également, que vous demandiez,  
24 avec monsieur Lalonde, des soumissions de  
25 complaisance pour la firme ou les firmes qui

1 n'étaient pas choisies? Des soumissions de  
2 complaisance?

3 R. Qu'est-ce que c'est, ça, des... Qu'est-ce que vous  
4 voulez dire par là?

5 Q. **[87]** Que pour donner, en fait, une image de, je  
6 dirais, d'attribution de contrats de façon honnête,  
7 vous demandiez à d'autres firmes d'ingénieurs de  
8 faire des soumissions...

9 R. Je n'ai jamais...

10 Q. **[88]** ... pour des montants supérieurs.

11 R. Jamais demandé ça.

12 Q. **[89]** Est-ce que monsieur Lalonde l'a fait pour  
13 vous?

14 R. Je n'ai aucune idée.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Maître Houle, vous... pas à des montants  
17 supérieurs, mais à des montants inférieurs.

18 Me DENIS HOULE :

19 Q. **[90]** À des montants inférieurs pour ne pas, non,  
20 des montants supérieurs pour ne pas qu'ils puissent  
21 avoir la soumission, Madame. C'est ça en fait des  
22 soumissions de complaisance. Il a également dit,  
23 page 297, toujours le douze (12) mars, que monsieur  
24 Trépanier jouait le même rôle avant son départ des  
25 bureaux d'Union Montréal qu'après son départ

1           jusqu'en deux mille neuf (2009), c'est exact. Même  
2           rôle de percevoir des sommes d'argent?

3           R. Je me suis occupé du financement après mon départ,  
4           après l'abolition du poste, oui.

5           Q. **[91]** Votre bureau, vous avez eu un autre bureau  
6           c'était où? Quelqu'un a dit, c'était monsieur  
7           justement Perreault qui a dit que vous aviez un  
8           bureau près du 357C?

9           R. Je n'ai jamais eu de bureau à côté du 357C. Jamais.

10          Q. **[92]** Après deux mille six (2006) vous aviez un  
11          bureau à quel endroit?

12          R. J'ai eu trois semaines, le temps de la dernière  
13          campagne, pas la dernière campagne, la campagne  
14          électorale, suffit que sur la rue Saint-Jacques le  
15          local c'était petit pour le nombre de personnes qui  
16          devaient y travailler, à savoir les téléphonistes,  
17          tout ce qui en est. Et puis j'avais eu une place  
18          pour deux semaines au coin de la rue Notre-Dame,  
19          mon Dieu, j'avais un petit carré, un petit cubicule  
20          pour le temps que les tables pour la campagne  
21          électorale parce que le central était, c'était  
22          centralisé et puis il n'y avait plus de place.  
23          C'est là que je suis allé deux semaines et quelques  
24          jours, c'est tout.

25          Q. **[93]** Et après votre démission, c'est-à-dire après

1 que le maire Tremblay vous aurait dit que vous  
2 n'êtes plus officiellement au bureau d'Union  
3 Montréal, donc, c'est en deux mille six (2006) que  
4 c'est arrivé?

5 R. Pardon. J'ai continué à...

6 Q. [94] À travailler, oui?

7 R. ... à travailler, j'ai gardé le bureau un bon bout  
8 de temps aussi.

9 Q. [95] Ah, oui, vous êtes resté dans les bureaux  
10 d'Union Montréal même après l'intervention du maire  
11 Tremblay?

12 R. C'est ça, j'ai resté je crois trois semaines, un  
13 mois.

14 Q. [96] O.K. Pas plusieurs mois. À la page 304,  
15 toujours du douze (12) mars, monsieur Perreault a  
16 précisé qu'il a eu jusqu'à cinq visites avec vous  
17 au cours desquelles il vous a remis de vingt mille  
18 (20 000) à quarante ou cinquante mille dollars  
19 (40 000-50 000 \$) d'argent comptant.

20 R. Complètement faux. Je n'ai...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Est-ce qu'on pourrait juste revenir sur le local?

23 Me DENIS HOULE :

24 Sur le bureau. Oui, oui. O.K.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [97] Oui, s'il vous plaît, parce qu'après le trois  
3 semaines on sait que les témoins ont tous dit que  
4 vous avez continué de travailler, vous l'avez dit  
5 vous aussi, que vous aviez continué de travailler  
6 pour Union Montréal, mais où étaient situés vos  
7 bureaux après ce trois semaines-là?

8 R. Je vous entends mal, Madame.

9 Q. [98] Après le trois semaines...

10 R. Oui.

11 Q. [99] ... où étaient situés vos bureaux?

12 R. Je suis retourné, après l'élection, je suis  
13 retourné, mais après l'élection de deux mille cinq  
14 (2005), je suis retourné au bureau.

15 Q. [100] Donc, même après que le maire vous ait dit  
16 que...

17 R. Là, on parle de deux mille six (2006), Madame la  
18 Présidente.

19 Q. [101] Ce qu'on vous demande, après que le maire  
20 vous a dit que vous ne travailliez plus pour Union  
21 Montréal officiellement du moins, vous nous dites  
22 que vous avez continué de travailler pour Union  
23 Montréal, où étaient vos bureaux?

24 R. Je n'avais pas de bureau, je n'avais pas de..., je  
25 n'avais pas de bureau.

1 Q. [102] À partir d'où travailliez-vous?

2 R. J'allais faire un tour au Parti, mais je  
3 travaillais chez nous.

4 Q. [103] Et les gens allaient vous rencontrer chez  
5 vous?

6 R. Non, non, non.

7 Q. [104] Maître Houle.

8 Me DENIS HOULE :

9 Q. [105] Vous allez voir tantôt, Madame, qu'il y a  
10 certains témoins qui disaient où ils versaient  
11 l'argent, les coins de rue, des choses comme ça. Le  
12 treize (13) mars, monsieur Perreault a dit que la  
13 seule utilisation que Genivar faisait de l'argent  
14 comptant qu'il allait chercher par de la fausse  
15 facturation c'était de vous remettre des sommes  
16 d'argent comptant à vous?

17 R. C'est faux. Est-ce que..., je ne veux pas ouvrir de  
18 parenthèse, je ne veux pas faire..., est-ce qu'on  
19 ne se servirait pas ou on ne se serait pas servi de  
20 ces argents-là tout, comme faute de me répéter, je  
21 l'ai déjà dit, est-ce qu'on ne faisait pas du  
22 dumping dire tant qu'à faire on va tout shipper ça,  
23 là, il est capable d'en prendre, on va mettre ça  
24 sur lui? On va passer sur Montréal, parce que ça  
25 n'a pas de bon sens ce que vous me dites, là, c'est



1 complètement faux.

2 Q. **[106]** Toutes ces personnes-là, on a quatre autres  
3 personnes qu'on va examiner, dont on va parler des  
4 témoignages, toutes ces personnes-là sont venues  
5 mentir devant la Commission, c'est ça qu'il faut  
6 retenir de votre témoignage?

7 R. Ce que je vous dis, s'il y a eu, Madame la  
8 Présidente, quand je faisais des levées de fonds,  
9 s'ils ont apporté, s'ils ont apporté du comptant  
10 avec des chèques, c'est vrai, mais de là à arriver  
11 de la manière que vous me parlez, c'est  
12 complètement faux.

13 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

14 Q. **[107]** O.K. Donc, là, c'est possible. Donc, c'est  
15 possible qu'ils soient arrivés parfois avec du  
16 comptant et des chèques? Pas de la façon décrite,  
17 mais là vous dites la première fois que c'est  
18 possible que parfois il y avait du comptant et des  
19 chèques?

20 R. Non. J'ai toujours demandé des chèques.

21 Q. **[108]** Mais là vous venez juste de le dire...

22 R. François Perreault arrivait toujours aux événements  
23 avec des chèques.

24 Q. **[109]** Non, mais vous venez juste de nous dire il y  
25 a une minute qu'il arrivait parfois avec du

1 comptant et des chèques. Ça c'est possible?

2 R. Oui, oui du comptant et des chèques pour un  
3 événement.

4 Q. **[110]** Mais du comptant?

5 R. Il y avait du comptant avec des chèques dans les  
6 enveloppes.

7 Q. **[111]** Donc, il y a du comptant?

8 R. Oui, oui, c'est peut-être moi, là, qui a mal...

9 Q. **[112]** Mais là, vous venez de me le redire, là. Il y  
10 a du comptant?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[113]** Si on comprend bien, vous preniez les chèques  
13 des enveloppes, puis l'enveloppe qui contenait le  
14 comptant, vous le mettiez dans un chapeau?

15 R. Exact.

16 Me DENIS HOULE :

17 Moi je pense qu'il le mettait plutôt dans son  
18 coffre-fort jusqu'en deux mille six (2006). Madame,  
19 si vous voulez nous montrer la pièce 45P-546, s'il  
20 vous plaît, produite pendant le témoignage de  
21 monsieur Perreault.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Ça peut être une question, Maître Houle, plutôt  
24 qu'une affirmation de votre part.

25

1 Me DENIS HOULE :

2 Laquelle?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Ce qu'il faisait avec l'enveloppe.

5 Me DENIS HOULE :

6 Oui.

7 Q. **[114]** Alors, allez donc à la sixième facture, s'il  
8 vous plaît, du trente et un (31) mai deux mille  
9 huit (2008). Et monsieur Perreault a bien expliqué  
10 ce qui s'est produit avec cette facture-là.

11 Cinquante-sept mille (57 000), c'est celle-là.

12 Cinquante-sept mille cinq cents dollars (57 500 \$)  
13 plus les taxes, je pense.

14 Alors, il a expliqué à la Commission que  
15 sur cinquante-sept mille cinq cents dollars  
16 (57 500 \$), il avait laissé sept mille cinq cents  
17 dollars (7 500 \$) à l'auteur de la fausse facture,  
18 pour conserver cinquante mille dollars (50 000 \$)  
19 comptant, et c'était un des paiements qu'il vous  
20 avait fait directement. Et il a fait cette  
21 démonstration-là avec cette facture-là, Monsieur  
22 Trépanier.

23 R. Non.

24 Q. **[115]** Il a menti devant la Commission?

25 R. Écoutez, je ne connais pas ces factures-là, je ne

1           connais...

2           Q. [116] Vous ne connaissez pas la facture, mais vous  
3           voulez...

4           R. Maître, vous essayez de m'embraquer sur quelque  
5           chose que je ne connais pas.

6           Q. [117] Je ne vous demande pas de...

7           R. Ce que monsieur Perreault a dit, puis ce que moi je  
8           dis, c'est le contraire, c'est non.

9           Q. [118] O.K. On va passer au deuxième témoin, et  
10          c'est sur ce témoin-là que monsieur Lachance vous a  
11          interrogé...

12          LA PRÉSIDENTE :

13          Q. [119] Juste avant de revenir à ce deuxième témoin-  
14          là, Maître Houle, est-ce qu'il arrivait que,  
15          lorsque vous receviez justement les chèques, qui  
16          étaient également, qui étaient dans une enveloppe,  
17          qui contenaient aussi de l'argent, que vous mettiez  
18          l'argent dans le coffre-fort?

19          R. Non. Non. C'était dans des hauts événements. C'est  
20          peut-être arrivé une fois avec quelqu'un, puis ce  
21          n'était pas...

22          Q. [120] Bien là, vous avez dit tantôt que ça  
23          arrivait, là, que vous receviez des...

24          R. Ça a pu arriver, oui.

25          Q. [121] ... que vous receviez une enveloppe avec des

1 chèques puis de l'argent dedans.

2 R. Mais des montants...

3 Q. **[122]** Ça fait que là...

4 R. Madame la Présidente.

5 Q. **[123]** Oui?

6 R. Des montants comme ça, là, non. Avec...

7 Q. **[124]** Et moi, ce que je vous dis, est-ce que ça  
8 arrivait, indépendamment de ces montants-là? Vous  
9 avez dit tantôt que vous preniez les chèques de ces  
10 enveloppes-là et que vous les mettiez dans un  
11 chapeau. Donc, on s'entend que ce n'était plus des  
12 dons anonymes. Alors, à partir du moment où ce ne  
13 sont plus des dons anonymes, est-ce que ça arrivait  
14 aussi que cet argent-là, vous le preniez et vous le  
15 mettiez dans le coffre-fort?

16 R. Non, c'est... s'il avait été au chapeau, après ça  
17 il allait...

18 Q. **[125]** Oui, mais le chapeau, là, c'est simplement  
19 pour les faire transiter, pour leur donner  
20 l'apparence de dons anonymes, si je comprends ce  
21 que vous dites, là. Mais à partir du moment où ce  
22 ne sont plus des dons anonymes, arrivait-il que  
23 vous preniez cet argent-là et que vous le mettiez  
24 dans le coffre-fort directement?

25 R. Ça a peut-être pu arriver.

1 Q. **[126]** Bon. Merci.

2 Me DENIS HOULE :

3 Q. **[127]** Les ingénieurs, là on est en train d'examiner  
4 leurs témoignages, qui allaient vous visiter à  
5 votre bureau, comme monsieur Lalonde est allé une  
6 multitude de fois à votre bureau, et a expliqué  
7 devant la Commission qu'il allait vous remettre de  
8 l'argent...

9 R. Est-ce que...

10 Q. **[128]** Oui?

11 R. Là-dessus, quand vous parlez de monsieur Lalonde,  
12 est-ce que je peux vous expliquer qu'on avait été  
13 obligés de l'avertir que notre bureau ce n'était  
14 pas une place pour venir préparer ses rapports ou  
15 préparer ses futures réunions. C'est que son bureau  
16 était complètement dans l'Est. S'il avait des  
17 réunions au centre-ville ou des gens à rencontrer,  
18 bien, « Je passais, je viens prendre un café avec  
19 toi, maintenant est-ce que je peux continuer à  
20 faire mes... préparer mes petites notes, j'ai une  
21 demi-heure, j'ai une heure? » On avait été obligés  
22 de l'avertir que nos locaux... Mais de là, là...

23 Q. **[129]** Très bien. Vous niez qu'il vous ait rencontré  
24 fréquemment à votre bureau pour vous remettre de  
25 l'argent?

1 R. Il venait à mon bureau.

2 Q. **[130]** Pour vous remettre de l'argent?

3 R. Monsieur Lalonde?

4 Q. **[131]** Oui.

5 R. Non.

6 Q. **[132]** Parce que le chapeau, je comprends que  
7 c'était dans les événements, mais le chapeau  
8 n'était pas dans votre bureau.

9 R. Monsieur Lalonde était présent partout. Monsieur  
10 Lalonde voulait être, comme on dit, il voulait  
11 racheter ses... comment dirais-je? En deux mille un  
12 (2001), il était contre nous autres. Il était de  
13 l'équipe Bourque. Et puis, suite à notre victoire,  
14 bien, il essayait de toutes les façons de  
15 s'approcher du parti, dire : « Bien, ce n'est pas  
16 moi, c'était mon partenaire qui s'occupait de... »  
17 (10:14:56)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[133]** Pourquoi il essayait de s'approcher du parti?  
20 Pour avoir des contrats?

21 R. Pour avoir des contrats, c'est sûr. Parce que,  
22 avant, sous l'autre régime, tout l'Est de Montréal  
23 était donné. Je pense qu'il a déjà témoigné, tout  
24 l'Est de Montréal appartenait à monsieur... au  
25 bureau de monsieur Lalonde, Séguin et Associés,

1 dans le temps.

2 Q. **[134]** Je comprends. Mais à partir du moment où  
3 c'est le parti du maire Tremblay qui est rentré,  
4 monsieur Lalonde n'avait plus de contrats? C'est  
5 ça?

6 R. Ce qui est arrivé, il y a eu un changement... il y  
7 a eu un changement, une loi ou quoi que ce soit,  
8 quelque chose qui est sorti...

9 Q. **[135]** Il y a surtout eu un changement de  
10 gouvernement, nous avez-vous dit. Il essayait de  
11 s'approcher de... plutôt du parti du maire  
12 Tremblay, c'est ce que vous venez de nous dire.

13 R. Oui, il essayait de s'approcher du maire Tremblay.

14 Q. **[136]** Alors, c'est à partir de ce moment-là, quand  
15 c'est Union Montréal qui est devenu au pouvoir, que  
16 monsieur Lalonde n'avait plus de contrat. C'est ce  
17 que vous venez de nous dire, c'est ça?

18 R. Il y en avait peut-être encore dans l'Est jusqu'à  
19 ce qu'on dise « bien... »

20 Q. **[137]** Ah! Oui. Parce que ce qu'il avait déjà signé  
21 dans le passé était toujours en vigueur, donc il  
22 pouvait écouler les contrats signés antérieurement.

23 R. Oui.

24 Q. **[138]** C'est ce que vous dites?

25 R. Exact.



1 Q. **[139]** Oui. C'est ce que monsieur Lalonde a dit  
2 aussi. O.K.

3 (10:16:09)

4 Me DENIS HOULE :

5 Q. **[140]** Et effectivement, les démarches qu'il a  
6 faites auprès de vous depuis deux mille un (2001)  
7 lui ont réussi puisqu'il a eu des contrats  
8 abondamment à partir du moment où il a contribué au  
9 Parti d'Union Montréal par votre intermédiaire. Il  
10 a eu des contrats, monsieur Lalonde.

11 R. Il a eu des contrats, oui.

12 Q. **[141]** O.K. Alors, je passe à monsieur Charles  
13 Meunier de BPR qui a démissionné - c'est ce qu'il a  
14 expliqué à la Commission - qu'il a démissionné à un  
15 moment donné parce qu'il n'était plus capable  
16 d'absorber vos manigances. C'est ce qu'il nous a  
17 dit. Il était... il est venu pour BPR à Montréal  
18 pour développer, si on veut, l'entreprise à  
19 Montréal, à la demande de son patron, monsieur  
20 Lavallée. Il dit que vous l'avez rencontré à la  
21 demande d'une autre personne de BPR que vous  
22 connaissez, monsieur Yvon Tourigny, c'est exact?

23 R. J'ai connu monsieur Tourigny, oui.

24 Q. **[142]** Est-ce que c'est exact quand monsieur Meunier  
25 a dit à la Commission que vous l'avez rencontré

1           parce que monsieur Tourigny vous a présenté? Il n'a  
2           pas inventé ça.

3           R. Non. Ça, je ne me souviens pas de ça.

4           Q. **[143]** O.K. Mais, il n'a pas inventé, en fait, que  
5           vous connaissiez monsieur Tourigny.

6           R. Il n'a pas inventé ça, non, du tout.

7           Q. **[144]** O.K. Le treize (13) mars qu'il a témoigné,  
8           pages 276-277, suivant son expression, il disait,  
9           monsieur Trépanier se vantait :

10   [... ] d'être très proche de monsieur  
11   Zampino [... ]

12           R. Je suis un ami de monsieur Zampino, mais de là à  
13           dire « très proche », il y a des différences. Il y  
14           a côté affaires et côté ami.

15           Q. **[145]** Oui, mais il était à votre fête de soixante-  
16           dix (70) ans monsieur Zampino.

17           R. Pardon?

18           Q. **[146]** Monsieur Zampino était à votre fête de  
19           soixante-dix (70) ans.

20           R. Bien, oui, c'est un ami.

21           Q. **[147]** Bien, c'est ça. Alors, c'est très proche là  
22           pour être à votre fête.

23           R. Bien, écoutez là, je vais-tu commencer à balancer  
24           c'est-tu un grand ami ou un petit ami. C'est un  
25           ami...

1 Q. **[148]** Oui.

2 R. ... c'est un ami proche de moi. Oui, il a été  
3 invité, puis je ne le savais même pas qu'il était  
4 pour être là. C'est un « surprise » qu'on m'a fait  
5 là.

6 Q. **[149]** Oui. À la page 276 toujours du treize (13)  
7 mars dans la transcription, il a dit que peu de  
8 temps après vous avoir rencontré, monsieur Meunier,  
9 vous lui avez proposé un contrat consortium BPR et  
10 Génius. Vous rappelez-vous de ça?

11 R. Non, je ne me rappelle pas de ça.

12 Q. **[150]** Mais, ça peut être vrai.

13 R. Pardon?

14 Q. **[151]** Ça peut être vrai.

15 R. Ça peut, mais je ne m'en rappelle pas du tout.

16 Q. **[152]** Page 284, toujours la transcription du treize  
17 (13) mars, il nous parle de téléphones qu'il  
18 recevait de vous.

19 R. Vous me dites quoi?

20 Q. **[153]** Monsieur Meunier parle de téléphones qu'il  
21 recevait de votre part.

22 R. O.K.

23 Q. **[154]** Et il le résume de la façon suivante « il  
24 nous appelait pour nous dire que « vous avez gagné  
25 tel projet » ». Ça va?

1 R. Oui, je les appelais, oui.

2 Q. **[155]** Et l'autre élément qu'il mentionnait, c'est  
3 que dans le téléphone vous disiez « bien,  
4 maintenant, tu dois me payer tant ».

5 R. C'est faux.

6 Q. **[156]** C'est faux!

7 R. Je l'ai répété hier, monsieur Meunier était un...  
8 En plus, je l'ai dit et je le redis, monsieur  
9 Charles Meunier était un très bon bénévole.

10 Q. **[157]** Oui.

11 R. C'est un type qui s'est dévoué au niveau  
12 organisationnel avec Union Montréal.

13 Q. **[158]** Page 289, il dit vous avoir rencontré,  
14 monsieur Meunier, et qu'il faisait ça le plus  
15 rapidement possible parce qu'il était gêné de faire  
16 ces démarches-là, qu'il vous a rencontré de quatre  
17 à cinq fois pour vous remettre des montants de cinq  
18 à vingt-cinq mille dollars (5-25 000 \$). C'est  
19 encore faux?

20 R. Oui, c'est faux.

21 Q. **[159]** O.K. Le quatorze (14) mars, dans son  
22 témoignage, page 23, il nous parle du système qui  
23 est en place, qui a été mis en place par vous et  
24 par monsieur Lalonde et il disait...

25 R. Et monsieur Sauriol.

1 Q. **[160]** Et monsieur Sauriol. O.K. Il disait « on  
2 n'était pas capable d'avoir de contrat si on ne  
3 participait pas au système ». Êtes-vous d'accord  
4 que c'est vrai?

5 R. C'est complètement faux. Je répète, monsieur  
6 Meunier était un très bon bénévole, il n'a jamais  
7 été mis de côté, jamais.

8 Q. **[161]** Je comprends que, ce qu'il explique, c'était  
9 plus que du bénévolat, c'étaient des contributions  
10 massives d'argent pour le Parti Union Montréal.

11 R. C'est ce que vous dites.

12 Q. **[162]** C'est ce que lui a dit, ce n'est pas moi qui  
13 le dis. On va aller à son patron maintenant,  
14 monsieur Pierre Lavallée qui a témoigné le dix-huit  
15 (18) mars et qui, à la suite du témoignage qu'il a  
16 fait devant la Commission, a démissionné de son  
17 poste de président de BPR la semaine suivante.  
18 Expliquez-moi dans quel intérêt il pouvait  
19 s'incriminer devant la Commission pour venir dire  
20 ce que vous faisiez? Quel était son intérêt, vous  
21 pensez, Monsieur Trépanier?

22 R. De un, monsieur Lavallée, si je l'ai croisé ou  
23 rencontré plus que trois fois, quatre fois, c'est  
24 le maximum. Je ne pouvais pas dire que je  
25 connaissais monsieur Lavallée. De même, l'avoir

1           rencontré, oui, mais ce n'était pas...

2           Q. **[163]** Ce n'était pas...

3           R. Ce n'était pas une connaissance, là.

4           Q. **[164]** Ce n'était pas une connaissance, c'était loin  
5           d'être un ami. Madame, si vous voulez nous montrer  
6           la pièce 53P-565, s'il vous plaît.

7           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8           Si vous me permettez...

9           Me DENIS HOULE :

10          Oui.

11          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12          Pour répondre à la question de maître Houle...

13          Me DENIS HOULE :

14          Allez-y, Monsieur Lachance.

15          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16          Q. **[165]** Pourquoi ces gens viennent mentir à la  
17          Commission, dire des choses incorrectes sur vous?  
18          C'est la question de fond. Pourquoi monsieur  
19          Lavallée, que vous ne connaissez à peu près pas,  
20          s'en vient à la télévision, dire que vous, vous  
21          demandez une cote?

22          R. Monsieur le Commissaire, ils peuvent avoir  
23          contribué au financement d'un parti. Oui. Mais le  
24          restant, c'est non.

25          Q. **[166]** Non non, mais la question, c'est...

1 R. Contribuer à...

2 Q. **[167]** La question, ce n'est pas non. La question,  
3 c'est pourquoi autant de gens différents viennent  
4 dire que dans ce financement-là, vous demandiez une  
5 cote quand vous donniez un contrat?

6 R. Ils en...

7 Q. **[168]** Que ce soit en cote, en vente de billets, ou  
8 que ce soit en...

9 R. C'était... Ça, je...

10 Q. **[169]** ... ou en cote, en argent...

11 R. Ça, je l'admets.

12 Q. **[170]** Vous demandez une cote. Que vous demandiez  
13 une cote en vente de billets.

14 R. C'est... Le mot « cote », je ne l'aime pas. Je  
15 deman... J'avais...

16 Q. **[171]** On sent ça, aussi.

17 R. C'était un nombre de billets. Une cote, là, ça  
18 laisse présager d'autre chose que je n'admets pas.

19 Q. **[172]** Mais il fallait acheter des billets. Pour  
20 avoir un contrat.

21 R. C'est sûr que je vendais des billets.

22 Q. **[173]** Non non. Il fallait acheter des billets pour  
23 avoir un contrat.

24 R. Pas pour avoir un contrat. Après avoir eu un  
25 contrat, c'est sûr que je faisais une petite

1 comptabilité, puis je disais, « Bien tiens, on va  
2 vendre tant de billets à lui, puis tant de billets  
3 à un autre. »

4 Q. **[174]** En pourcentage du con... En pourcentage, un  
5 pourcentage du montant de contrats que la firme  
6 avait obtenus.

7 R. Pas un pour... Ce n'était pas un pourcentage.  
8 C'était un nombre de billets.

9 Q. **[175]** C'est ça, un nombre de billets. C'est-tu  
10 possible que parfois, en plus des ventes de  
11 billets, vous ayez dit, « Bien, un petit montant  
12 d'argent à côté serait apprécié? »

13 R. Non.

14 Q. **[176]** Parce que ces gens-là, il y en a plusieurs  
15 qui viennent nous dire que ce n'était pas juste des  
16 billets qu'il fallait payer.

17 R. C'était des billets, qu'ils remettaient aux  
18 événements...

19 Q. **[177]** Et jamais un petit montant d'argent à côté,  
20 là, pour faire (inaudible)?

21 R. Je n'ai jamais demandé ces choses, sauf quand ils  
22 venaient... S'ils arrivaient dans un événement puis  
23 il y avait, comme ils disent, s'il y avait du  
24 comptant...

25 Q. **[178]** Oui mais là, tout à l'heure vous nous avez



1 dit que ce n'est pas juste dans les événements que  
2 vous recevez des billets avec de l'argent comptant.  
3 De temps en temps ils sont à votre bureau puis ils  
4 vous arrivent avec des billets et de l'argent  
5 comptant.

6 R. Il fallait que ce soit... Il fallait que ce soit  
7 pour couvrir un certain événement. Que ce soit un  
8 événement dans un arrondissement... J'ai souvent  
9 appelé - souvent appelé - j'ai appelé monsieur  
10 Meunier, qui voulait se positionner à Ville Saint-  
11 Laurent. Alors, quand il y avait un événement à  
12 Ville Saint-Laurent, j'appelais monsieur Meunier,  
13 je disais, « Charles, pourrais-tu donner un coup de  
14 main? Il y a une vente, donne un coup de main à  
15 Ville Saint-Laurent, je vais t'envoyer tant de  
16 billets. » Ça aurait pu être aussi dans d'autres  
17 arrondissements. J'en avais dix-neuf (19).

18 Q. **[179]** Oui, mais ça, vous l'associez à un événement,  
19 mais c'est... Vous associez ça à un événement, mais  
20 ces rencontres-là ont lieu, parfois, dans votre  
21 bureau. On arrivait avec une enveloppe, des billets  
22 et de l'argent comptant.

23 R. Non. C'était...

24 Q. **[180]** Que vous, vous associez, après ça, à un  
25 événement.

1 R. Non. Du tout, parce que ça prenait des billets. Il  
2 fallait imprimer nos billets, il fallait que  
3 l'événement ait lieu.

4 Q. **[181]** Bien ça, j'espère bien qu'il fallait que  
5 l'événement ait lieu, mais la question, c'est vous  
6 avez parfois des billets, parfois de l'argent  
7 comptant, et vous vous tenez une petite  
8 comptabilité des sommes qu'on vous envoie. C'est ce  
9 que vous venez de me dire, là.

10 R. Non. Des billets... Ce n'est pas des sommes...

11 Q. **[182]** Vous avez une petite comptabilité, c'est ce  
12 que vous nous avez dit, là.

13 R. ... c'est des billets que j'avais envoyés.

14 Q. **[183]** Oui.

15 R. Si je t'envoie vingt (20) billets, je t'envoie  
16 trente (30) billets, ou bien quinze (15) billets,  
17 c'est sûr qu'il y a une...

18 Q. **[184]** Puis de temps en temps, ça vient aussi avec  
19 de l'argent comptant. Est-ce que vous tenez une  
20 petite comptabilité, également, de votre argent  
21 comptant que vous recevez?

22 R. Non. Pas de comptabilité pour l'argent comptant.

23 Q. **[185]** Non. Vous êtes...

24 (10:25:33)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[186]** Moi, ce que j'ai compris... Excusez-moi.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Allez-y, allez-y.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[187]** Ce que j'ai compris, c'est que vous, vous  
7 avez dit qu'après que les gens aient obtenu un  
8 contrat, vous teniez une petite comptabilité pour  
9 leur demander combien de billets vous vouliez leur  
10 demander.

11 R. Ce que je... Madame la Présidente...

12 Q. **[188]** Oui?

13 R. Je me suis peut-être mal exprimé.

14 Q. **[189]** Bien, c'est ce que vous avez dit.

15 R. Je n'ai peut-être pas le vocabulaire d'un avocat,  
16 là...

17 Q. **[190]** Non non, mais on n'a pas, on n'est pas dans  
18 le... On n'est pas dans les fioritures, là. Vous  
19 avez dit, « Quand ils obtenaient des contrats, je  
20 me tenais une petite comptabilité », et ce que j'ai  
21 cru comprendre que vous... C'était quoi, cette  
22 petite comptabilité-là? Parce qu'après ça vous leur  
23 demandiez d'acheter des billets pour une activité  
24 quelconque.

25 R. Oui. C'est ça.

1 Q. **[191]** Oui. Oui, O.K. Mais quelle était cette petite  
2 comptabilité-là? Comment vous la faisiez, cette  
3 comptabilité-là, par rapport aux contrats qu'ils  
4 venaient d'obtenir? C'est ça que j'aimerais savoir?

5 R. Mettons que c'est un contrat de réfection dans tel  
6 projet, je marquais le projet, c'était la  
7 compagnie, la firme, puis quand j'avais un  
8 événement ou quoi que ce soit, c'est sûr que je  
9 sollicitais, je ne sollicitais pas seulement la  
10 compagnie, ceux qui ont eu...

11 Q. **[192]** C'est sûr parce qu'ils étaient plusieurs à  
12 avoir eu des contrats. Mais supposons pour faire un  
13 chiffre rond qu'il y a une compagnie qui obtenait  
14 un contrat de deux millions (2 M), c'était quoi  
15 votre comptabilité, comment vous la faisiez pour  
16 leur demander?

17 R. Vingt, vingt-cinq (25) billets, trente (30)  
18 billets.

19 Q. **[193]** Qui équivalait à quelle somme, à trente (30),  
20 quarante (40) cinquante mille (50 000)?

21 R. Non, non, du tout. C'était des billets à cinq cents  
22 (500).

23 Q. **[194]** Oui?

24 R. Le maximum était à cinq cents dollars (500 \$).

25 Q. **[195]** O.K. Mais trente (30) billets...

1 R. Le quinze mille dollars (15 000 \$).

2 Q. **[196]** ... c'est quinze mille (15 000), mais vous  
3 nous avez dit hier aussi que vous y alliez en  
4 fonction du contrat qui était octroyé, plus il y  
5 avait des gros contrats, plus vous leur demandiez  
6 d'acheter des billets?

7 R. Mais c'est...

8 Q. **[197]** C'est ce que vous nous avez dit hier?

9 R. Je ne me souviens pas. Madame la Présidente...

10 Q. **[198]** Oui?

11 R. ... je ne me souviens pas d'avoir demandé plus que  
12 trente (30) billets à des firmes d'ingénieurs,  
13 trente (30) billets pour un événement, peut-être un  
14 dix billets pour un arrondissement ailleurs.

15 Q. **[199]** Oui?

16 R. Peut-être cinq billets à un autre arrondissement.

17 Q. **[200]** O.K.

18 R. Ou des dix...

19 Q. **[201]** Donc, ça pouvait, ça pouvait revenir à  
20 quarante (40) ou cinquante (50) billets répartis  
21 dans différents événements?

22 R. Par contre, ils n'étaient pas tous au même montant.  
23 C'est que si on faisait un brunch à quarante,  
24 cinquante dollars (40-50 \$), j'envoyais des  
25 billets...

1 Q. **[202]** O.K.

2 R. ... il y avait plus de billets c'est sûr, mais le  
3 montant du billet était moindre.

4 Q. **[203]** O.K. Mais quelle était la mesure que vous  
5 preniez?

6 R. Je n'en avais pas de mesure.

7 Q. **[204]** Mais vous dites que vous preniez une petite  
8 comptabilité après que les contrats étaient  
9 octroyés. J'essaie de vous suivre là?

10 R. Je guessais moi combien j'avais d'objectifs à  
11 rencontrer pour le financement du Parti. Là, on  
12 disait bien voici ton..., voici le budget que tu as  
13 à ramasser cette année. Alors...

14 Q. **[205]** C'était quoi le budget que vous aviez à  
15 ramasser?

16 R. Je ne me souviens pas, ça m'était soumis par le  
17 directeur général du Parti suite à...

18 Q. **[206]** Monsieur Deschamps?

19 R. Non. Directeur général du Parti.

20 Me DENIS HOULE :

21 Q. **[207]** C'était monsieur Ouellet?

22 R. Monsieur Ouellet.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[208]** Monsieur Ouellet?

25 R. Avant ça, Jean-François Saint-Onge. Et après il y a

1 eu Richard Mimeau. C'était suite à une réunion de  
2 l'exécutif du Parti. La réunion à laquelle le  
3 directeur général déposait son budget, disait :  
4 « Bien cette année pour faire les événements ça  
5 prend X montant ».

6 Q. **[209]** Mais c'était quoi le X montant, là, vous avez  
7 travaillé là tellement longtemps?

8 R. Je ne me souviens de ça. Les chiffres je ne m'en  
9 souviens pas. Parce que c'était, il y avait des  
10 objectifs pour chacun des arrondissements. Il y en  
11 avait dix-neuf plus le...

12 Q. **[210]** Est-ce que c'est de l'ordre de cent mille  
13 (100 000), par exemple, par arrondissement?

14 R. Oh, non, non, non. Je n'ai pas d'idée là du  
15 montant, je ne peux pas vous le dire. Je ne me  
16 souviens pas.

17 Q. **[211]** Maître Houle.

18 (10:29:50)

19 Me DENIS HOULE :

20 Q. **[212]** Madame, s'il vous plaît, la pièce 53P-565.  
21 Monsieur Lavallée a expliqué le dix-huit (18) mars,  
22 page 181, qu'il devait sortir de l'argent de son  
23 compte de banque, il ne procédait pas par la fausse  
24 facturation, pour vous payer la commission de trois  
25 pour cent (3 %). À votre connaissance, avant les

1 travaux de la Commission, vous saviez que les gens  
2 vous appelaient monsieur trois pour cent (3 %) ?

3 R. Pardon ?

4 Q. **[213]** Avant les travaux de la Commission, avant que  
5 les témoins viennent devant la Commission, vous  
6 saviez que dans le milieu on vous appelait monsieur  
7 trois pour cent (3 %) ?

8 R. Non, ça c'est arrivé de..., c'était sorti de la  
9 part de monsieur Labonté.

10 Q. **[214]** Labonté ?

11 R. C'est Labonté qui a été candidat à la mairie dans  
12 Ville-Marie...

13 Q. **[215]** O.K. Quand il a...

14 R. ... en deux mille cinq (2005).

15 Q. **[216]** ... quand il a passé à la télévision ?

16 R. Exact.

17 Q. **[217]** Alors, est-ce qu'on a la pièce, Madame ?  
18 Monsieur Lavallée disait qu'il participait à votre  
19 système et qu'il ramassait de l'argent comptant  
20 pour vous payer le trois pour cent (3 %) et je  
21 prends ses qualificatifs, il disait :

22 Je trouvais honteux et dégradant  
23 d'être obligé de vous donner de  
24 l'argent comptant que BPR puisse avoir  
25 des contrats dans la région de



1 Montréal.

2 Et on va voir avec la pièce que j'ai demandée à  
3 madame... Je ne sais pas, elle me fait signe que ça  
4 ne fonctionne pas.

5 (10:31:35)

6 Me DENIS GALLANT :

7 J'ai compris que le système a bogué.

8 Me DENIS HOULE :

9 Ça, ça veut dire qu'on a des problèmes pour un  
10 certain temps, Madame?

11 Q. **[218]** Je vais vous résumer ce qu'il y a dans le  
12 document. Une trentaine de contrats obtenus par BPR  
13 dans les années deux mille quatre (2004) à deux  
14 mille neuf (2009). Il a indiqué qu'il y avait cinq  
15 contrats qu'il a identifiés, et pour lesquels il a  
16 dû payer au nom de BPR le fameux trois pour cent  
17 (3 %). Et les montants variaient entre neuf mille  
18 (9 000 \$) à dix-huit (18 000 \$), puis à vingt  
19 (20 000 \$), vingt-deux mille dollars (22 000 \$).  
20 Pour un total qu'il dit avoir donné à Charles  
21 Meunier, qui lui vous l'a remis, pour un total  
22 d'environ cent cinquante mille dollars (150 000 \$),  
23 juste pour BPR. Là, vous me dites encore que c'est  
24 faux?

25 R. C'est sûr. Comment se fait-il que, s'il a eu

1 d'autres contrats avant, il n'aurait pas été  
2 collecté pour ceux-là?

3 Q. **[219]** Il a expliqué que ça dépendait du genre de  
4 contrat.

5 R. Ah bon?

6 Q. **[220]** Donc là, c'était dans la voirie, et c'est là  
7 que vous perceviez le trois pour cent (3 %), dans  
8 les infrastructures. Même chose que monsieur  
9 Milioto faisait avec les entrepreneurs, dans les  
10 infrastructures à Montréal. Pas dans les contrats  
11 qui concernaient l'eau et les bâtiments. Dans les  
12 infrastructures, béton, pavage, trottoirs.

13 R. Je dis que c'est non.

14 Q. **[221]** Vous ignorez ça? Pour vous, là, c'est...

15 R. C'est non.

16 Q. **[222]** Ils ont inventé complètement ça devant la  
17 Commission, ces gens-là? On va passer à monsieur  
18 Rosaire Sauriol, qui a témoigné...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[223]** Répondez à la question.

21 R. Oui, oui, c'est non.

22 Q. **[224]** Non, mais ils ont inventé ça?

23 R. Je ne sais pas s'ils l'ont inventé. Moi je dis que  
24 je n'ai pas eu de remise d'eux autres, de sa part à  
25 monsieur Lavallée ou de monsieur... Là, c'est

1 monsieur Lavallé qui va à monsieur Meunier, de  
2 monsieur Meunier à un autre.

3 Me DENIS HOULE :

4 Q. **[225]** L'autre, c'est vous.

5 R. Est-ce qu'il y aurait eu un autre...

6 Q. **[226]** L'autre, c'est vous. Les paiements, c'est à  
7 vous, suivant ces deux témoins.

8 R. Ah bon, on dit que c'est moi. Mais moi, je dis que  
9 c'est non.

10 Q. **[227]** On va passer à votre ami Rosaire Sauriol, qui  
11 était chez Dessau, qui a démissionné lui aussi la  
12 semaine suivante de son témoignage devant la  
13 Commission. Alors, le vingt (20) mars...

14 R. Oui, mais ce n'est pas seulement suite à ça, là.  
15 Monsieur, il y avait des événements, monsieur  
16 Sauriol.

17 Q. **[228]** Peut-être. Mais il a démissionné après son  
18 témoignage ici. Les autres événements, il n'en a  
19 pas parlé. Alors, le vingt (20) mars, il a dit  
20 qu'il connaissait monsieur Zampino depuis quatre-  
21 vingt-dix-huit (98) et qu'il vous connaissait  
22 depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990). C'est  
23 ce que je disais tantôt. Il a dit ça à la page 82  
24 de la transcription.

25 Aux pages 98 et 101, monsieur Lachance lui

1 a posé une question. Et je vous cite ça : « Est-ce  
2 que monsieur Trépanier se mettait de l'argent dans  
3 les poches? » Parce que vous auriez reçu beaucoup  
4 plus d'argent que les besoin électoraux. La réponse  
5 de monsieur Saulnier, c'est positif.

6 R. De monsieur...?

7 Q. **[229]** Saulnier.

8 R. Saulnier?

9 Q. **[230]** De Sauriol, excusez. De monsieur Sauriol. Il  
10 dit : « C'est positif. » Il a précisé ensuite, à  
11 une autre question de monsieur Lachance, et je le  
12 cite :

13 À la lumière de ce qu'on entend à la  
14 Commission, on peut présumer qu'il y  
15 avait beaucoup trop d'argent que ce  
16 qui était nécessaire [pour les  
17 élections].

18 Qu'est-ce que vous avez à dire de ces réponses-là  
19 de monsieur Sauriol?

20 R. C'est complètement faux.

21 Q. **[231]** Quand il a parlé de monsieur Marcil, il a dit  
22 que, page 107, toujours le vingt (20) mars,  
23 que monsieur Robert Marcil était le point de  
24 contact pour arranger le comité de sélection et  
25 faire en sorte que les contrats soient attribués

1           aux firmes de génie, comme vous le vouliez.

2           R. C'est complètement faux.

3           Q. **[232]** Est-ce que c'est vrai que quand vous parliez  
4           de Robert Marcil, vous parliez de Robert M.?

5           R. Robert M.?

6           Q. **[233]** C'est comme ça que vous faisiez référence à  
7           monsieur Robert Marcil, suivant monsieur Sauriol :  
8           Robert M.

9           R. Je n'ai jamais eu peur de prononcer le mot Marcil,  
10          jamais.

11          Q. **[234]** Comme pour plusieurs...

12          R. D'ailleurs, vous...

13          Q. **[235]** Oui?

14          R. Mon cellulaire, qu'il y ait eu quoi que ce soit, je  
15          le répète, je me servais de mon cellulaire, je  
16          n'avais pas peur de parler sur mon cellulaire. Puis  
17          c'était ça. Robert M. ou Robert Marcil, c'était  
18          Robert Marcil.

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Maître Houle, les pièces sont apparues.

21          Me DENIS HOULE :

22          Ah bon. Bon.

23          Q. **[236]** Tiens, on va revenir sur la pièce sur  
24          laquelle je voulais vous interroger tantôt, avec  
25          monsieur Lavallée. Alors, c'est un petit peu petit

1 là, je ne sais pas si vous êtes en mesure de voir,  
2 mais il y a des montants, dans l'avant-dernière  
3 colonne à droite, avec la mention du contrat, le  
4 montant du contrat en rouge. Et ces montants-là,  
5 par exemple, le premier contrat de deux mille sept  
6 (2007), monsieur Lavallée explique que lui et cinq  
7 de ses associés ont sorti de leur compte de banque  
8 vingt-deux mille dollars (22 000 \$) pour vous  
9 remettre directement cet argent-là par  
10 l'intermédiaire de monsieur Meunier.

11 Si on regarde un peu plus loin, un petit  
12 peu plus bas, trois contrats plus bas, il y en a  
13 deux autres pour vingt-deux mille et vingt-trois  
14 mille dollars (22 000 \$-23 000 \$). L'année  
15 suivante, deux mille huit (2008), alors que vous  
16 n'êtes plus officiellement représentant d'Union  
17 Montréal, le premier contrat, dix-huit mille  
18 (18 000 \$), je pense, c'est dix-huit mille juste ou  
19 dix-huit mille cinq cents là, je ne le vois pas  
20 bien d'ici.

21 Et le dernier contrat, celui-là aussi, je  
22 ne vois pas le montant, dix-neuf mille (19 000 \$)?

23 LA GREFFIÈRE :

24 Peut-être que sur votre...

25

1 Me DENIS HOULE :

2 Q. **[237]** Ah! C'est vrai, vous avez raison. Excusez-  
3 moi, Madame. Mon doux, soixante-neuf... soixante-  
4 neuf mille dollars (69 000 \$), pour un total  
5 environ de cent quarante, cent cinquante mille  
6 dollars (140-150 000 \$). Ça, c'est de l'argent  
7 qu'il est allé chercher dans son compte de banque  
8 et ses associés pour vous remettre directement,  
9 suivant les témoignages de monsieur Meunier et de  
10 monsieur Lavallée. C'est encore faux?

11 R. C'est faux.

12 Q. **[238]** O.K. Sur votre demande de deux cent mille  
13 dollars (200 000 \$), monsieur Sauriol a expliqué  
14 ceci - et c'est là-dessus qu'il y a eu peut-être  
15 certaines difficultés dans l'interrogatoire d'hier.  
16 Vous lui avez demandé deux cent mille dollars  
17 (200 000 \$) comme quatre autres grosses firmes  
18 d'ingénieurs.

19 R. Ah! Deux autres, il y avait deux firmes seulement  
20 qui étaient à deux cent mille (200 000 \$). Je l'ai  
21 bien expliqué hier, c'était SNC-Lavalin et Dessau.

22 Q. **[239]** Alors, quand...

23 R. Deux cent mille (200 000 \$), c'est encore réparti  
24 sur quatre ans, ça fait cinquante mille dollars  
25 (50 000 \$) par année, d'argent cash.

1 R. Pourquoi vous m'arrivez avec du comptant, Maître?

2 Q. **[240]** Parce que c'est ce qu'ils ont dit ces  
3 témoins-là.

4 R. Bien, oui, mais ce n'est pas du comptant. C'est  
5 cinquante mille dollars (50 000 \$) par année qu'on  
6 demandait à ces deux firmes-là.

7 Q. **[241]** Je comprends que cinquante mille dollars  
8 (50 000 \$) à cinq cents dollars (500 \$) le billet,  
9 ça fait donc cent (100) billets qu'ils étaient  
10 obligés de vous acheter.

11 R. Mais, cent...

12 Q. **[242]** C'est ça?

13 R. ... cent (100) billets. On disait « trouve, trouve  
14 des chèques ».

15 (10:41:10)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[243]** Et Genivar?

18 Me DENIS HOULE :

19 Q. **[244]** Genivar, deux cent mille dollars (200 000 \$)  
20 d'un seul versement.

21 R. Genivar, jamais deux cent mille dollars  
22 (200 000 \$).

23 Q. **[245]** Quatre cents (400) billets.

24 R. Pardon?

25 Q. **[246]** Quatre cents (400) billets.



1 R. Cent vingt...

2 Q. **[247]** Pour deux cent mille (200 000 \$), ça prend  
3 quatre cents (400) billets.

4 R. Genivar n'a jamais contribué deux cent mille  
5 dollars (200 000 \$).

6 Q. **[248]** O.K.

7 R. Il y avait deux firmes majeures, c'est tout.

8 Q. **[249]** Monsieur Sauriol a refusé de payer deux cent  
9 mille dollars (200 000 \$) en deux mille... pour  
10 l'élection de deux mille cinq (2005) et il vous a  
11 expliqué « ça fait trois ans que je paye cinquante  
12 mille dollars (50 000 \$) dans le passé ». C'est ça  
13 qui a été son témoignage.

14 R. Complètement faux.

15 Q. **[250]** Alors, le deux cent mille dollars  
16 (200 000 \$), c'était bien pour l'élection de deux  
17 mille cinq (2005), c'est ça? Pourquoi le payer  
18 après...

19 R. Il n'y a pas eu d'élection en deux mille sept  
20 (2007).

21 Q. **[251]** Deux mille cinq (2005).

22 R. Deux mille cinq (2005), on demandait pour... on  
23 demandait, voici, pour deux mille cinq (2005) à  
24 deux mille neuf (2009), c'est cinquante mille  
25 dollars (50 000 \$) par année de contribution au

1 Parti.

2 Q. **[252]** Est-ce que c'est faux l'explication de  
3 monsieur Sauriol qu'il ne vous a versé que  
4 cinquante... il dit « c'est peut-être soixante-  
5 quinze mille (75 000 \$) que j'ai versé comptant à  
6 monsieur Trépanier en deux mille cinq (2005). Et  
7 monsieur Trépanier a accepté que je règle, pour  
8 l'élection de deux mille cinq (2005), à cinquante  
9 ou soixante-quinze mille dollars (50-75 000 \$)  
10 parce que j'aurais versé cent cinquante mille  
11 dollars (150 000 \$) les trois...

12 R. C'est...

13 Q. **[253]** ... les trois dernières années ».

14 R. C'est complètement faux. Il a toujours continué,  
15 monsieur Sauriol a toujours continué à tous les ans  
16 puis dans les arrondissements, il était partout. Il  
17 a toujours continué à contribuer pour le Parti puis  
18 il n'y a jamais eu de package deal ou quoi que ce  
19 soit.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[254]** Donc, ce que vous dites, c'est qu'en réalité,  
22 il a versé plus que ce qu'il est venu avouer ici  
23 devant la Commission.

24 R. Non. Je m'excuse, Madame la Présidente. Il y avait  
25 un objectif de cinquante mille (50 000 \$) par

1           année, il a respecté ses ententes à tous les ans,  
2           mais de là à... Un package deal, comme maître vient  
3           de parler, non.

4           (10:41:32)

5           Me DENIS HOULE :

6           Q. **[255]** Alors là, on parle du package deal, c'était  
7           pour le passé, avant deux mille cinq (2005).

8                         Il a continué à témoigner, pages 136 à 138,  
9           en disant qu'il a refusé de vous verser le trois  
10          pour cent (3 %), comme monsieur Lavallée l'avait  
11          fait, témoignage d'avant qu'on a examiné ensemble,  
12          il a refusé de payer le trois pour cent (3 %) en  
13          disant, « Je vais continuer à te donner cinquante  
14          mille (50 000) par année, par exemple. » Et c'est  
15          ça qu'il a fait.

16                        Donc, ça fait depuis deux mille deux (2002)  
17          qu'il verse cinquante mille dollars (50 000 \$) par  
18          année, exceptionnellement un soixante-quinze mille  
19          dollars (75 000 \$) de plus pour atteindre le deux  
20          cent mille (200 000), deux cent vingt-cinq mille  
21          (225 000) en deux mille cinq (2005), puis ensuite  
22          il a continué jusqu'à tant que vous cessiez d'agir  
23          comme directeur des finances.

24          R. De deux mille un (2001) à deux mille quatre (2004),  
25          je n'étais pas là, moi.

1 Q. [256] Oui mais c'est pour ça qu'il l'a expliqué, et  
2 vous avez accepté son explication. C'est ce qu'il  
3 nous dit à la Commission.

4 R. Je n'ai jamais... Je n'ai jamais transigé avec  
5 Rosaire Sauriol sur ce que vous expliquez, là,  
6 qu'il a refusé, il a fait... Non. Ce que je  
7 faisais, « Rosaire, il y a tant, j'ai un événement  
8 à telle place... » C'était... À part de ça, quand  
9 il savait, en plus, quand il savait qu'il y avait  
10 un événement en quelque part, ou un cocktail, ou  
11 whatever, c'était lui qui téléphonait, « As-tu des  
12 billets, parce que cette place-là, je veux être  
13 là. » Parce que dans cet arrondissement... Dans  
14 l'arrondissement dit, il n'était pas là. Il ne  
15 faisait pas partie des ingénieurs dans les  
16 arrondissements. Puis c'était une manière de  
17 rentrer, il se présentait, puis, comme on dit...  
18 Même s'il était connu, il se pointait à  
19 l'événement.

20 Q. [257] Pages 146, 147, monsieur Sauriol a expliqué  
21 qu'après votre départ officiel des locaux d'Union  
22 Montréal, vous avez continué à agir exactement  
23 comme avant, et pour lui vous étiez toujours le  
24 directeur du financement d'Union Montréal. Même si  
25 vous n'aviez pas votre bureau officiellement sur la

1 rue Saint-Jacques. C'est exact?

2 R. Je m'occupais de certains événements, dont celui du  
3 maire, oui.

4 Q. **[258]** Avec la bénédiction du comptable, qui vous  
5 émettait un certificat annuel en deux mille sept  
6 (2007), deux mille huit (2008) et deux mille neuf  
7 (2009), c'est ça?

8 R. Exact.

9 Q. **[259]** Avec la connaissance de celui que vous avez  
10 appelé votre patron, l'ex-maire Tremblay?

11 R. Oui.

12 Q. **[260]** Puis avec, évidemment, l'assentiment de  
13 monsieur Zampino.

14 R. J'avais l'assentiment de l'agent officiel. Je ne  
15 vois pas pourquoi vous m'arrivez encore avec  
16 monsieur Zampino. Avez-vous une dent contre  
17 monsieur Zampino? Avez-vous une dent contre la  
18 relation que j'avais avec monsieur Zampino?

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[261]** Non, Monsieur... Non non non.

21 Me DENIS HOULE :

22 Q. **[262]** Ce n'est pas à vous à poser des questions,  
23 oui.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[263]** Monsieur... Exactement.

1 R. Écoutez, là, on me pointe, on me pointe...

2 Q. [264] Alors, Monsieur... Monsieur Trépanier, ce  
3 n'est pas à vous à poser des questions.

4 Me DENIS HOULE :

5 Q. [265] Je vais simplement vous dire ce que,  
6 souligner ce que monsieur Sauriol, votre ami depuis  
7 une vingtaine d'années, a dit de monsieur Zampino :  
8 « Monsieur Zampino, c'est l'homme le plus puissant  
9 de Montréal. » C'est votre ami Sauriol qui a dit  
10 ça. Il a encore menti?

11 R. Si lui a dit que monsieur Zampino était l'homme le  
12 plus puissant, c'est lui qui l'a dit. Ce n'est pas  
13 moi qui l'ai dit.

14 Q. [266] C'est parce que vous me... Vous essayiez de  
15 me poser des questions il y a quelques instants,  
16 « Qu'est-ce que vous voulez à monsieur Zampino? »  
17 Je n'en veux pas à monsieur Zampino, il va venir  
18 témoigner après vous.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 On ne va pas rentrer dans ça, Monsieur... Maître  
21 Houle.

22 Me DENIS HOULE :

23 Non.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [267] Mais est-ce que ce qu'il a dit est exact, que

1 monsieur Zampino était la personne la plus  
2 puissante à Montréal?

3 R. C'était un homme qui s'y connaissait au niveau  
4 municipal. La gestion d'une ville. D'ailleurs,  
5 Montréal a évolué avec l'équipe Tremblay-Zampino.  
6 Alors, moi je ne peux pas nier ça. Monsieur  
7 Zampino, c'est un homme de grande capacité. Mais de  
8 là à évaluer si c'était le... Non. Je n'ai pas  
9 cette...

10 Me DENIS HOULE :

11 Q. **[268]** Vous n'avez pas cette prétention-là.

12 R. Exact.

13 Q. **[269]** Monsieur Cadotte, il en a été question  
14 abondamment dans l'interrogatoire de monsieur  
15 Gallant, je veux simplement réitérer que monsieur  
16 Cadotte a dit qu'il a versé deux cent mille dollars  
17 (200 000 \$), qu'il vous a versé deux cent mille  
18 dollars (200 000 \$) pour l'élection de deux mille  
19 cinq (2005) de deux façons : cent vingt-cinq mille  
20 dollars (125 000 \$) comptant, en un seul versement,  
21 qu'il est allé vous verser au local électoral sur  
22 la rue Jarry. Ça aussi c'est faux?

23 R. C'est faux, je vous l'ai dit. Je l'ai... J'ai  
24 témoigné là-dessus.

25 Q. **[270]** Et...

1 R. Vous me revenez avec ça.

2 Q. **[271]** Je reviens avec les témoignages précis des  
3 ingénieurs qui vous ont précédé dans le dossier.

4 R. Vous revenez avec des questions que maître Gallant  
5 m'a posées. Je vous dis j'ai eu quarante mille  
6 (40 000) puis ensuite après il a continué à acheter  
7 des billets dans certains arrondissements plus le  
8 bal, le cocktail du maire. Plus le chèque qu'il a  
9 payé à une compagnie de communications.

10 Q. **[272]** Morrow Communications. Il a dit qu'il a payé  
11 ce compte de soixante-quinze mille (75 000), là, à  
12 votre demande. Ça aussi c'est faux? Vous avez l'air  
13 hésitant?

14 R. Je ne veux pas avancer des choses, dire, je sais  
15 qu'il y a eu un soixante-quinze mille (75 000),  
16 mais de souvenance il me semble qu'on m'a dit, on  
17 m'a demandé de payer une facture de soixante-quinze  
18 mille (75 000). Qui lui a demandé? Je ne le sais  
19 pas. Ce n'est pas moi qui ai demandé.

20 Q. **[273]** Monsieur Zampino?

21 R. Vous demanderez à monsieur Zampino.

22 (10:47:38)

23 Q. **[274]** On lui demandera. Madame, pouvez-vous nous  
24 mettre à l'écran 16P-363, s'il vous plaît. Ça ne  
25 fonctionne pas encore. Je ne suis pas chanceux. Ah,



1 la voilà, voilà.

2 Alors, vous avez ça à l'écran, estimé  
3 budgétaire, campagne Saint-Laurent le trente (30)  
4 novembre deux mille quatre (2004). Vous êtes en  
5 fonction, c'est exact? Pour, comme directeur du  
6 financement d'Union Montréal en novembre deux mille  
7 quatre (2004) vous êtes en fonction, Monsieur  
8 Trépanier? En novembre deux mille quatre (2004)  
9 vous êtes en fonction pour Union Montréal...

10 R. Oui.

11 Q. **[275]** ... comme directeur de financement? Oui.

12 R. Oui.

13 Q. **[276]** Alors, vous pouvez descendre le document,  
14 lentement, Madame, s'il vous plaît. Question du  
15 budget autorisé, la colonne de droite, ensuite les  
16 dépenses globales qui seraient en fait le réel.  
17 Mais ça ce n'est pas un document qui est remis à  
18 KPMG. Ça c'est un document interne d'Union  
19 Montréal.

20 Alors, descendez tranquillement le  
21 document, Madame, arrêtez un petit peu plus bas  
22 lorsqu'il y aura un total de cinquante, cinquante  
23 et un mille (50 000-51 000) dans la colonne de  
24 droite. Allez plus bas encore. Cinquante et un  
25 mille trente-cinq dollars (51 035 \$), ça c'est le

1 budget.

2 On arrive avec des dépenses, la colonne de  
3 gauche, de soixante-dix mille quatre-vingt-quinze  
4 dollars (70 095 \$). Et pouvez-vous descendre  
5 jusqu'au bas, Madame, s'il vous plaît? Bon, arrêtez  
6 ça là. Et il y avait eu des questions de monsieur  
7 Lachance justement un de vos amis Marc Deschamps,  
8 il disait :

9 Oui, mais qu'est-ce que ça veut dire  
10 que c'est si précis que ça, par  
11 exemple, un montant de quatre cent  
12 trente-sept dollars (437 \$) payé à  
13 Shirley Tremblay puis un montant de  
14 huit cent seize dollars (816 \$) payé à  
15 Martin Dumont si ce ne sont pas des  
16 dépenses réelles.

17 R. Vous voulez dire que moi j'aurais autorisé ça.

18 Q. **[277]** Non, pas vous, non. J'ai dit que c'était un  
19 document d'Union Montréal où on voit qu'entre le  
20 budget de cinquante et un mille dollars (51 000 \$)  
21 et les dépenses réelles qui totalisent quatre-  
22 vingt-seize mille quatre cent quarante-huit dollars  
23 (96 448 \$), colonne de gauche, il y a un écart de  
24 quarante-cinq mille (45 000), à peu près quarante-  
25 cinq mille dollars (45 000 \$)?

1 R. Je ne m'y connais pas en comptabilité, là, non. Il  
2 y a un écart je vois ça.

3 Q. **[278]** Vous dites qu'il y a un écart. Est-ce que cet  
4 écart-là est justement comblé par l'argent comptant  
5 qui est ramassé par Union Montréal?

6 R. Il faudrait que vous demandiez à l'agent officiel  
7 de quelle façon ça a été fait. Moi jamais je n'ai  
8 une différence, dans ça je n'étais pas là. Une des  
9 raisons tantôt qui m'a..., une question qui m'a été  
10 posée pourquoi vous ne vouliez pas vous, vous aviez  
11 refusé trois, vous aviez posé trois conditions pour  
12 prendre le, dans ça, dans ça, zéro, je ne suis pas  
13 bon. Je n'y touchais pas. Je n'ai pas voulu y  
14 toucher. Vous me montrez quelque chose que je n'ai  
15 jamais vu.

16 Q. **[279]** Est-ce qu'il est possible que l'argent  
17 comptant que vous ramassiez et que vous mettiez  
18 dans le coffre-fort de votre bureau servait pour  
19 combler des écarts comme ça entre le budget  
20 autorisé et officiel du Parti et la dépense réelle  
21 de quatre-vingt-seize mille (96 000)?

22 R. Si ça s'est fait, ça ne s'est pas fait à ma  
23 connaissance, et je n'ai jamais fait ça.

24 Q. **[280]** J'ai retenu de La Presse d'hier un article  
25 écrit par monsieur Normandin, qui faisait le total

1 de l'argent des cinq compagnies qu'on vient  
2 d'examine ensemble, les témoignages des présidents  
3 et vice-présidents. Ça donne un total d'un million  
4 sept cent mille dollars (1,7 M\$) qui vous ont été  
5 remis en argent comptant, suivant ces six témoins-  
6 là, parce qu'il y a monsieur Meunier qui fait  
7 partie de BPR, aussi. Un million sept cent mille  
8 (1,7 M\$) pour cinq firmes.

9 On sait, de par les témoignages, qu'il y a  
10 douze (12) firmes à Montréal qui participaient à la  
11 collusion dans le domaine du génie. Vous êtes  
12 d'accord avec moi? Il y a douze (12) firmes qui  
13 obtenaient des contrats par votre intermédiaire, en  
14 consortium ou pas. Toutes les firmes de Montréal,  
15 semble-t-il, participaient au stratagème. Il y en a  
16 cinq, pour un total de un million sept cent mille  
17 (1,7 M\$). J'imagine que ça peut doubler si on avait  
18 la preuve des sept autres firmes de génie qui ont  
19 contribué et qui ont payé de l'argent comptant.  
20 Monsieur Deschamps a expliqué que pour des  
21 élections, entre autres en deux mille cinq (2005),  
22 le parti avait emprunté six cent mille dollars  
23 (600 000 \$), et qu'il s'était remboursé à même le  
24 remboursement officiel par l'organisation des  
25 élections. O.K.?

1                   Donc, le un million sept cent mille dollars  
2                   (1,7 M\$) ne servait pas nécessairement au budget  
3                   autorisé, comme on vient de voir dans la pièce, de  
4                   cinquante et un mille (51 000 \$). Il servait à  
5                   combler des écarts, parce que le parti dépensait  
6                   probablement plus. Mais où est-ce qu'il est allé le  
7                   un million sept cent mille (1,7 M\$) dont on a une  
8                   preuve devant la Commission?

9                   R. Je n'ai aucune idée. Puis des compensations comme  
10                   ça, les choses qui ont pu se faire, c'est à mon  
11                   insu, je ne le savais pas. Vous m'arrivez entre  
12                   autres avec une preuve de quelque chose qui aurait  
13                   pu se faire. Je n'ai jamais vu ces budgets. Jamais  
14                   je n'avais vu ça. Rembourser deux mille cinq cents  
15                   (2 500 \$) à Bosco Bourcier, il était payé à  
16                   salaire. Shirley Tremblay, elle était secrétaire du  
17                   directeur général du parti. Martin Dumont était  
18                   coordonnateur.

19                  Q. **[281]** C'est leurs petites dépenses pour l'élection?

20                  R. Pardon?

21                  Q. **[282]** C'était leurs petites dépenses personnelles  
22                   pour l'élection qui ont été remboursées, comme vous  
23                   vous faisiez rembourser vos dépenses de golf, comme  
24                   on a vu hier, par certains...

25                  R. Pardon? Mes dépenses de golf c'était pour une

1 compagnie privée.

2 Q. **[283]** Oui.

3 R. Jamais j'ai réclamé...

4 Q. **[284]** Eux autres l'ont fait pour Union Montréal,  
5 puis ils se sont fait rembourser par Union  
6 Montréal.

7 R. Union Montréal, je n'ai jamais produit de compte de  
8 dépenses de dîners ou quoi que ce soit.

9 Q. **[285]** Non, je ne parle pas de vous.

10 R. Je l'ai admis, je l'ai dit, j'étais invité à dîner.

11 Q. **[286]** Je n'ai pas d'autres questions. Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci.

14 (10:54:12)

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[287]** Moi je reviens, dans le fond, pour résumer un  
17 peu le contre-interrogatoire, maintenant. Ce que  
18 vous avez dit, là, c'est que monsieur Perreault est  
19 un menteur, monsieur Meunier est un menteur,  
20 monsieur Sauriol est un menteur, monsieur Lavallée  
21 est un menteur, monsieur Lalonde est un menteur,  
22 monsieur Cadotte est un menteur, mais vous, vous  
23 n'en êtes pas un. Pourquoi six personnes sont  
24 menteurs, viennent dire ça sur vous? Moi je reviens  
25 avec la même question : pourquoi on vous pointe

1 vous précisément? Qu'est-ce que vous avez fait à  
2 ces gens-là pour que, ensemble, ils viennent dire  
3 que...

4 R. De un, c'est ce que je demande...

5 Q. **[288]** ... que vous preniez de l'argent comptant?

6 R. ... que je me demande. Et de deux...

7 Q. **[289]** Non, mais est-ce qu'on peut avoir des petits  
8 doutes, un peu?

9 R. Je ne dis pas, je n'ai jamais dit qu'ils étaient  
10 menteurs. Ils ont contribué au parti.

11 Q. **[290]** Bien, vous avez dit : « Ils ont menti. »  
12 Quelqu'un qui ment, c'est un menteur. Donc, vous  
13 dites que ces gens-là sont des menteurs. Ils sont  
14 six menteurs, selon vous. Pourquoi on vous vise  
15 vous précisément?

16 R. Monsieur le commissaire, Madame la Présidente, j'ai  
17 dit et je redis : ils ont contribué au financement  
18 d'Union Montréal.

19 Q. **[291]** La question c'est : pourquoi ces gens-là sont  
20 venus ici nous dire que vous, vous avez demandé de  
21 l'argent comptant et qu'ils vous ont versé de  
22 l'argent comptant, et vous dites que ce n'est  
23 jamais arrivé? Pourquoi tous ces gens-là vous en  
24 veulent tant?

25 R. Je n'ai aucune idée. Je ne pourrais pas vous le

1           dire. Je sais que, ils ont contribué avec de  
2           l'argent comptant s'ils ne pouvaient pas rencontrer  
3           les objectifs avec des chèques. Ça c'est de  
4           l'argent comptant. Mais le restant, c'est non.

5        Q. **[292]** Et vous n'avez aucune idée pourquoi ces gens-  
6           là sont venus nous dire que dans les faits, là,  
7           vous demandiez de l'argent comptant, au-delà de la  
8           vente des billets puis dans des sommes  
9           considérables? Six personnes différentes?

10       R. Monsieur le commissaire, je me répète. Est-ce que  
11           je serais... c'est-tu possible que je suis victime  
12           un petit peu d'un « dumping »? On dompe tout ici, à  
13           Montréal. Le bonhomme, là, Trépanier, il est  
14           capable de prendre ça, lui. On va le prendre. On va  
15           tout mettre ça sur son dos. Je ne veux pas accuser  
16           d'autres villes, je ne veux pas accuser personne,  
17           je ne veux pas émettre de commentaires pour mettre  
18           du monde dans... non. Mais je pense qu'il y a pas  
19           mal plus d'abus que ce qui est réel. Puis, je  
20           témoigne, puis je vous le dis, c'est ça.

21                   Moi, j'ai fait un travail, je me suis  
22           dévoué à travailler pour le Parti, à rencontrer mes  
23           objectifs puis à être fidèle au maire. J'ai  
24           toujours été fidèle à monsieur Gérald Tremblay.  
25           J'ai été fidèle à monsieur Zampino. Quand j'ai eu à



1 organiser pour monsieur Zampino, j'ai organisé.  
2 Quand j'ai eu à être ami avec monsieur Zampino, on  
3 était ami. Si on soupaît ou on dînait ensemble,  
4 c'était ça.

5 Avec monsieur le maire, ce n'était pas la  
6 même chose. Monsieur le maire, je le rencontrais :  
7 « Bonjour Bernard. Comment va l'événement? Vas-tu  
8 rencontrer ton... » - « Pas de problème, Monsieur  
9 le Maire, c'est fait ». Ça sûrement qu'un jour vous  
10 allez entendre parler de ça. J'avais... « Achète  
11 ça » - « C'est fait », c'était fini.

12 Alors, c'est de la façon que j'ai opéré,  
13 c'est la façon que j'ai travaillé, que ce soit chez  
14 Astral, que ce soit chez Omni, j'ai toujours  
15 travaillé puis fidèle soit à mon président quand  
16 c'était une compagnie ou au bureau du maire, ça a  
17 été la même chose. J'ai toujours travaillé de  
18 concert avec mon agent officiel qui était Marc  
19 Deschamps et monsieur Louis Lewis qui était mon...  
20 le responsable de la gestion du bureau. C'est ce  
21 que j'ai à vous dire, Monsieur le Commissaire.  
22 Madame la Présidente, je m'excuse.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [293] Alors, j'ai compris que le maire vous  
25 demandait si vous aviez rempli vos objectifs.

1 R. Oui. Monsieur le maire aimait ça me taquiner  
2 « penses-tu d'être capable de... il va-tu y avoir  
3 du monde ».

4 Q. **[294]** « Capable » de quoi?

5 R. « De rencontrer tes objectifs ».

6 Q. **[295]** O.K.

7 R. « Il va-tu y avoir du monde », en d'autres...

8 Q. **[296]** Et quels étaient ces objectifs-là?

9 R. Excusez, Madame la Présidente. Quand je dis « vas-  
10 tu rencontrer tes objectifs », c'était « il va-tu y  
11 avoir du monde ». Si je disais « oui, ça va être  
12 plein », c'est que je rencontrais mes objectifs. Je  
13 ne veux pas... excusez, je ne veux pas là mélanger  
14 le mot là, c'est « as-tu du monde » parce que  
15 monsieur le maire, quand, moi, je lui disais « à  
16 tel événement, j'aimerais ça que vous viendrez  
17 faire un tour. Je voudrais vous avoir là ». « As-tu  
18 du monde? » - « Dormez en paix, il va y avoir du  
19 monde ».

20 Q. **[297]** Est-ce que d'autres personnes veulent contre-  
21 interroger?

22 Me MICHEL DORVAL :

23 Est-ce que je peux suggéré de prendre la pause du  
24 matin, étant donné qu'il est onze heures (11 h 00)  
25 et j'aurai des questions.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ma question était simplement de savoir...

3 Me MICHEL DORVAL :

4 Oui. Oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... si d'autres personnes veulent contre-  
7 interroger.

8 Me MICHEL DORVAL :

9 Exactement.

10 Me MICHEL DÉCARY :

11 Et moi aussi, Madame.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Maître Dorval, Maître Décary.

14 Me MICHEL DORVAL :

15 Oui.

16 Me MICHEL DÉCARY :

17 Oui, Madame la Présidente.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Qui d'autres? C'est tout. Alors, nous allons  
20 prendre la pause.

21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

22 REPRISE

23 LA GREFFIÈRE :

24 Monsieur Trépanier, vous êtes sous le même serment  
25 que vous avez prêté.

1 (11:28:55)

2 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL :

3 Q. **[298]** Bonjour. Bonjour, Monsieur Trépanier. Mon nom  
4 est Michel Dorval, je suis l'avocat de Union  
5 Montréal, je n'aurai que quelques questions à vous  
6 poser.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Là on ne vous entend pas, Maître Dorval.

9 Me MICHEL DORVAL :

10 Q. **[299]** Je vais parler un peu plus fort. Est-ce que  
11 ça vous va comme ça?

12 R. Ah! Là c'est bien.

13 Q. **[300]** Alors, je vais vous répéter. Mon nom est  
14 Michel Dorval, je représente Union Montréal. Je  
15 voudrais qu'on parle un peu de votre voyage sur le  
16 bateau de monsieur Accurso. Vous dites y être allé  
17 sans trop trop être capable de nous donner une  
18 date, mais vous avez dit peut-être dans les  
19 alentours de peut-être deux mille six (2006), deux  
20 mille sept (2007), votre voyage sur le bateau de  
21 monsieur Accurso?

22 R. Ça se peut, oui.

23 Q. **[301]** Très bien. Et ce que j'en ai compris, c'est  
24 que c'est un voyage de couples là. Monsieur Accurso  
25 était en couple, l'autre invité aussi. Quel était

1 le nom de l'autre invité encore?

2 R. Monsieur Poulin.

3 Q. **[302]** Monsieur Poulin était en couple lui aussi.

4 Est-ce qu'il y a une raison particulière pourquoi  
5 votre épouse ne s'est pas jointe à vous pour le  
6 voyage?

7 R. Mon épouse, moi, j'ai une épouse qui est  
8 handicapée.

9 Q. **[303]** Qu'est-ce qu'elle a?

10 R. Mon épouse souffre de... sa maladie, on appelle ça  
11 du Charcot-Marie-Tooth. C'est...

12 Q. **[304]** Sans nous décrire ça, ce n'est pas vraiment  
13 important.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Est-ce que c'est vraiment nécessaire de...

16 Me MICHEL DORVAL :

17 Non, non, absolument pas.

18 R. Mon épouse marche avec des canes...

19 Q. **[305]** Non. O.K.

20 R. ... ou une marchette.

21 Q. **[306]** O.K. Elle a un problème d'équilibre. C'est  
22 juste ça là?

23 R. J'aimerais mieux si vous avez d'autres questions.

24 Q. **[307]** Tout à fait. Non, non, non, je ne veux pas...

25 Moi, je... Ça va.

1 R. Elle est en Floride dans le moment là, puis elle me  
2 voit...

3 Q. **[308]** Ça va.

4 R. ... puis je ne veux pas que...

5 Q. **[309]** Non, non, non, non, non, non. Puis on n'ira  
6 pas là non plus. Parfait. Alors, c'est la raison  
7 pour laquelle elle ne vous a pas accompagné. Très  
8 bien. Est-ce que ce serait exact de dire que vous  
9 êtes allé quand même plusieurs fois sur le bateau  
10 de monsieur Accurso?

11 R. Non, je suis allé une fois.

12 Q. **[310]** Juste une fois!

13 R. Une fois.

14 Q. **[311]** Vous êtes sûr?

15 R. Je te le jure.

16 Q. **[312]** Très bien. Je voudrais revenir à l'épisode là  
17 où vous dites que monsieur Cadotte vous a remis  
18 quarante mille dollars (40 000 \$). J'en comprends  
19 que c'était à l'époque de l'élection de deux mille  
20 cinq (2005)?

21 R. De mémoire, oui.

22 Q. **[313]** Parce que vous étiez au local électoral de  
23 monsieur Zampino.

24 R. Oui, c'est ça.

25 Q. **[314]** Très bien. Parfait. Et donc, ça nous amène ça

1           probablement, quoi... L'élection est en novembre,  
2           ça fait qu'on parle de peut-être, quoi, septembre,  
3           octobre?

4           R. Peut-être en précampagne au mois de... précampagne,  
5           au mois d'août, je ne sais pas. On a ouvert le  
6           local...

7           Q. **[315]** Fin août, début septembre?

8           R. Peut-être, c'est ça.

9           Q. **[316]** Bon. Et le fait que monsieur Zampino soit là,  
10          c'est indicatif là qu'on était quand même dans un  
11          moment où les choses avançaient.

12          R. Excusez. Monsieur Zampino n'était pas toujours au  
13          local parce que, à l'Hôtel de Ville, ça continuait  
14          à opérer.

15          Q. **[317]** Tout à fait.

16          R. Mais, ça a donné cette journée-là, monsieur Zampino  
17          était probablement là.

18          Q. **[318]** En fait, à moins que j'aie mal compris votre  
19          témoignage là, mais après la remise d'argent,  
20          monsieur Cadotte serait rentré et aurait salué  
21          monsieur Zampino dans le local électoral.

22          R. C'est ce qu'il a dit, oui.

23          Q. **[319]** Oui, mais est-ce que, vous, vous confirmez ça  
24          que lorsqu'il est... après avoir reçu l'argent, il  
25          est rentré dans le local électoral?

1 R. Je ne peux pas confirmer, s'il l'a fait, ça doit  
2 être ça, je ne peux pas affirmer que...

3 Q. **[320]** Mais, vous, après avoir reçu cet argent-là,  
4 vous êtes rentré au local électoral.

5 R. Oui, exact.

6 Q. **[321]** Très bien. Mais, vous ne pouvez pas nous dire  
7 si monsieur Zampino était là parce que c'est ce que  
8 vous sembliez dire hier.

9 R. Si monsieur Cadotte a dit que monsieur Zampino  
10 était là, je vais prendre sa parole là-dessus là.  
11 Ça se peut que monsieur Zampino était de passage au  
12 local, mais il n'était pas souvent au local.

13 Q. **[322]** O.K. Comment ça s'est fait l'échange d'argent  
14 avec monsieur Cadotte? ConteZ-nous ça un petit peu.

15 R. Bien, je suis allé dans sa voiture, c'est tout.

16 Q. **[323]** O.K. Et sa voiture était quoi? Stationnée en  
17 avant du local électoral?

18 R. Non, non, il y a un stationnement public.

19 Q. **[324]** O.K. Avez-vous roulé un peu avec sa voiture  
20 ou vous êtes restés là dans le stationnement?

21 R. Je ne me souviens pas là.

22 Q. **[325]** O.K. Et le montant de quarante mille dollars  
23 (40 000 \$) vous a été remis dans une enveloppe ou  
24 dans une valise?

25 R. Dans une enveloppe.



1 Q. **[326]** Dans une enveloppe. L'avez-vous compté à un  
2 moment donné?

3 R. Non.

4 Q. **[327]** Donc, vous ne savez pas combien est-ce qu'il  
5 y avait dedans.

6 R. Bien, je l'ai compté quand je suis retourné au  
7 parti.

8 Q. **[328]** C'est pour ça que je vous demandais « l'avez-  
9 vous compté à un moment donné », la réponse  
10 d'abord, c'est « oui ». Vous avez compté le  
11 quarante mille (40 000 \$).

12 R. Oui.

13 Q. **[329]** Très bien. Et c'étaient des grosses coupures?  
14 Des petites coupures?

15 R. Je n'ai pas de mémoire.

16 Q. **[330]** Compter quarante mille dollars (40 000 \$) là,  
17 ça vous a-tu pris bien du temps?

18 R. Non, non. Ça devait être des grosses coupures.

19 Q. **[331]** Très bien. Et vous dites avoir mis ça dans le  
20 coffre.

21 R. Oui.

22 Q. **[332]** Dans la même enveloppe ou les coupures  
23 apparentent?

24 R. Non, non, j'ai mis les coupures dans le... j'ai  
25 enlevé l'enveloppe puis j'ai mis les coupures.

1 Q. **[333]** Donc, quelqu'un qui rouvre le coffre, ce  
2 qu'il voit, c'est quarante mille dollars (40 000 \$)  
3 en coupures, en grosses coupures, cent dollars  
4 (100 \$), cinquante dollars (50 \$), je présume?

5 R. Des cents dollars (100 \$).

6 Q. **[334]** O.K. Des cents dollars (100 \$), donc quarante  
7 mille dollars (40 000 \$) de cents dollars (100 \$),  
8 c'est une pile d'argent ça.

9 R. Ça fait ça d'épais, oui.

10 Q. **[335]** Oui, c'est ça. Et ça, c'est dans le coffre.

11 R. Oui.

12 Q. **[336]** Donc, quelqu'un qui rouvre le coffre voit ça.

13 R. J'imagine.

14 Q. **[337]** O.K. Est-ce qu'il y avait moyen d'ouvrir ce  
15 coffre-là une fois que le quarante mille (40 000 \$)  
16 était dedans, puis ne pas voir la pile de  
17 quarante... la pile de billets de cent (100) dans  
18 le coffre?

19 R. Oui. Oui.

20 Q. **[338]** Il y avait moyen d'ouvrir le coffre sans voir  
21 ça?

22 R. Oui.

23 Q. **[339]** Comment ça?

24 R. Bien, il me semble que c'était plus...

25 Q. **[340]** Vous ne l'avez pas caché en arrière, là.

1 R. Caché en arrière de?

2 Q. **[341]** L'argent, là, vous ne l'avez pas mis en  
3 arrière... Le coffre, ça a une certaine dimension.  
4 On s'entend?

5 R. Oui. Au fond, c'est sûr.

6 Q. **[342]** À peu près un pied et demi par un pied demi.  
7 Oui mais vous n'avez pas caché ça en arrière de  
8 quelque chose, là.

9 R. Non, non, non.

10 Q. **[343]** Vous avez mis ça à la vue, en avant?

11 R. Non non. Il y a toujours des papiers, il y a  
12 toujours des...

13 Q. **[344]** Oui, des ventes de cartes, choses comme ça,  
14 des billets?

15 R. Oui oui, c'est ça.

16 Q. **[345]** Oui? Des renouvellements de membership?

17 R. Exactement.

18 Q. **[346]** O.K. Et vous avez amené cet argent-là dans le  
19 coffre combien de temps après l'avoir reçu de  
20 monsieur Cadotte?

21 R. Je suis allé dans la même après... dans la même  
22 journée.

23 Q. **[347]** O.K. Donc, vous avez passé un bout d'après-  
24 midi avec quarante mille piastres (40 000 \$) dans  
25 une enveloppe dans vos poches au local de monsieur

1 Zampino.

2 R. Non.

3 Q. **[348]** Vous avez fait quoi?

4 R. Je l'ai mis dans ma valise de voiture.

5 Q. **[349]** O.K. Donc vous êtes ressorti dehors, vous  
6 êtes allé dans votre voiture, vous avez mis le  
7 quarante mille (40 000) dans votre coffre.

8 R. Non. J'ai... Je suis allé en voiture avec monsieur  
9 Cadotte.

10 Q. **[350]** Oui?

11 R. Dans sa voiture.

12 Q. **[351]** O.K.?

13 R. Quand je suis sorti de sa voiture, je suis allé à  
14 la mienne, j'ai ouvert ma valise, je l'ai mis là.

15 Q. **[352]** Ah! O.K. Je comprends. Puis là vous êtes  
16 revenu au local.

17 R. Je suis rentré au local.

18 Q. **[353]** Très bien. Et vous diriez que c'est la même  
19 journée que vous avez fait le dépôt dans le coffre?

20 R. Oui oui.

21 Q. **[354]** Très bien. Et à quel moment avez-vous, selon  
22 vous, appelé monsieur Deschamps?

23 R. Je n'ai pas de mémoire là-dessus, là, je ne le sais  
24 pas. Peut-être qu'on s'est vu le lendemain. Parce  
25 que j'allais toujours faire un tour au bureau.

1 Q. **[355]** O.K. Vous l'auriez vu...

2 R. Avant d'aller au local.

3 Q. **[356]** Ça fait que vous l'auriez vu le lendemain.

4 Peut-être. Puis c'est comme ça que peut-être vous  
5 lui auriez dit ça.

6 R. Oui oui. Pas peut-être. Je lui ai dit ça.

7 Q. **[357]** O.K. Mais, de vive voix.

8 R. Oui oui, de vive voix.

9 Q. **[358]** O.K. Donc, vous l'avez rencontré le  
10 lendemain?

11 R. Je lui ai dit que j'avais eu ça.

12 Q. **[359]** O.K. Au local électoral.

13 R. Oui.

14 Q. **[360]** Très bien. C'était quel jour de la semaine?

15 R. Pardon?

16 Q. **[361]** C'était quel jour de la semaine?

17 R. Bien là, je... Je ne le sais pas.

18 Q. **[362]** O.K. Et, en prenant l'hypothèse que monsieur  
19 Zampino aurait été au local électoral après que  
20 vous ayez reçu le quarante mille dollars  
21 (40 000 \$), vous n'aviez aucune tentation de lui  
22 dire, « J'ai reçu un bon paiement, je suis content  
23 de moi, comme directeur du financement, là, j'ai  
24 fait ma job. »?

25 R. Non.

1 Q. **[363]** Ça ne semblait pas être un bon coup, ça, pour  
2 vous?

3 R. C'est un bon coup... Je ne peux pas voir ce que  
4 vous voulez dire par un bon coup.

5 Q. **[364]** Bien, moi, si ma job c'est de ramasser de  
6 l'argent, quelqu'un m'arrive avec quarante mille  
7 dollars (40 000 \$), puis ma job c'est de ramasser  
8 de l'argent, quarante mille dollars (40 000 \$), là,  
9 je n'aurais pas honte, là. Je dirais aujourd'hui  
10 j'ai gagné ma paie, là, j'ai rentré quarante mille  
11 piastres (40 000 \$).

12 R. J'ai fait...

13 Q. **[365]** Je serais fier de moi.

14 R. J'ai fait mon travail.

15 Q. **[366]** Très bien.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[367]** Mais, si je comprends bien, ce n'était pas  
18 inhabituel? C'était normal pour vous? Ce n'était  
19 pas une somme exorbitante pour vous?

20 R. C'est exorbitant, oui, mais...

21 Q. **[368]** Il n'y avait pas de quoi en faire un cas.

22 R. Ce n'est pas la question de vouloir en faire un  
23 cas. C'est que, une chose comme ça, tu ne parles  
24 pas. Tu le mets dans ta voiture, puis bonjour. Je  
25 ne suis pas pour dire à tout le monde, « J'ai des

1           argents dans mon auto. »

2           Q. **[369]** Non mais une fois qu'il est placé en  
3           sécurité?

4           R. Un coup qu'il est en sécurité, il est rendu en  
5           sécurité au bureau, puis je n'ai pas d'affaire à en  
6           parler à d'autres que l'agent officiel.

7           Q. **[370]** Pourquoi?

8           R. Bien, ça a été déposé dans le coffre. J'ai dit à  
9           l'agent officiel que j'avais eu X montant d'argent.  
10          Qui est Marc Deschamps.

11          Q. **[371]** Mais c'est comme s'il y avait une petite...  
12          un petit secret entourant ça. Comme s'il y avait...

13          R. Non, il n'y a pas de secret, Madame la Présidente.  
14          Je n'ai pas de secrets, j'ai... J'ai collecté...

15          Q. **[372]** Ou un malaise entourant ça.

16          R. Je n'étais pas mal à l'aise. Comme on dit, je  
17          faisais mes choses, je ne parlais pas, je suis  
18          retourné au bureau, je suis retourné au parti, je  
19          suis allé porter ce qu'il fallait. Je suis allé  
20          porter ça, j'ai mis ça dans le coffre, puis le  
21          lendemain j'allais au parti, de bonne heure le  
22          matin, j'ai croisé monsieur Deschamps, puis je lui  
23          ai fait part de ce que j'avais récolté.

24          (11:39:46)

25

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Q. **[373]** Donc, c'est le lende... Si je peux me  
3 permettre, c'est le lendemain matin...

4 R. Le lendemain matin, oui.

5 Q. **[374]** Aux bureaux...

6 R. Monsieur Deschamps était un type qui était de bonne  
7 heure.

8 Q. **[375]** Aux bureaux de Union Montréal...

9 R. Pardon?

10 Q. **[376]** Aux bureaux d'Union Montréal?

11 R. Oui.

12 Q. **[377]** Que monsieur Deschamps aurait été là.

13 R. Oui.

14 Q. **[378]** Il était quelle heure, à peu près?

15 R. Pardon?

16 Q. **[379]** Il devait être quelle heure, à peu près? Vous  
17 dites avant d'aller travailler.

18 R. Je n'ai pas d'idée, là. C'est sûr que c'est dans  
19 la... de bonne heure le matin.

20 Q. **[380]** De bonne heure le matin. Vous diriez quoi,  
21 sept heures (7 h 00), huit heures (8 h 00)?

22 R. Non non. Non non. Neuf heures (9 h 00), neuf heures  
23 et demie (9 h 30).

24 Q. **[381]** Neuf heures (9 h 00), neuf heures et demie  
25 (9 h 30). Très bien. Pour reprendre la ligne de



1 questions de madame la Commissaire, moi aussi je  
2 trouve que dans votre témoignage, on dirait qu'il y  
3 a une petite gêne, là, pour le quarante mille  
4 (40 000). C'est comme... Y avait-il... Tu sais, ça  
5 se fait, là, des voitures d'autos, puis... Il me  
6 semble, monsieur Cadotte aurait pu arriver puis  
7 dire, « Hey, mon Bernard », devant tout le monde,  
8 au local, « J'ai eu ton quarante mille (40 000). Je  
9 suis bien content. Le v'là. » Pourquoi ça semble  
10 être un peu occulte, un peu caché, cette affaire-  
11 là? Y avait-il un problème avec le quarante mille  
12 piastres (40 000 \$), selon vous?

13 R. Bien, voyons donc! Avez-vous déjà vu quelqu'un,  
14 vous, où que ce soit, que « J'ai quarante mille  
15 piastres (40 000 \$) dans les mains? »

16 Q. **[382]** Est-ce que vous pensiez que vous collectez  
17 quarante mille dollars (40 000 \$) en argent, non  
18 pas dans le cadre d'une activité de financement  
19 légale, où la donation est légale, que ce que vous  
20 faisiez était légal? Pensiez-vous, là, que de  
21 recevoir quarante mille piastres (40 000 \$),  
22 c'était légal?

23 R. Dans mon livre, oui.

24 Q. **[383]** O.K. Votre patron, là, à Union Montréal,  
25 c'était monsieur Ouellet à l'époque, en deux mille

1           cinq (2005)?

2           R. Oui. Christian Ouellet.

3           Q. **[384]** Oui. Puis lui, il vous avait donné des  
4           objectifs de financement?

5           R. Exact.

6           Q. **[385]** Oui. Ça ne vous a pas tenté d'aller le voir  
7           puis dire, « Écoute, Christian, là, tu sais, mes  
8           objectifs, là, je viens d'avoir quarante mille  
9           piastres (40 000 \$). »

10          R. Bien, c'est... Pourquoi je... je...

11          Q. **[386]** Parce que c'est votre boss, c'est à lui que  
12          vous vous rapportez.

13          R. Je ne répondais pas de monsieur Ouellet. Je  
14          répondais de monsieur Marc Deschamps.

15          Q. **[387]** Dans quel sens? Le directeur général du Parti  
16          ce n'est pas Marc Deschamps, c'est monsieur  
17          Ouellet, c'est lui qui vous a donné vos objectifs  
18          de financement, ce n'est pas Marc Deschamps?

19          R. Maître Dorval, j'avais des consignes de mon agent  
20          officiel que je me rapportais à lui. Quand on  
21          parlait financement parce qu'il y avait, vous avez  
22          sûrement su si vous avez rencontré, évidemment,  
23          évidemment vous êtes l'avocat du Parti, le surnom  
24          de monsieur Deschamps était « Doctor No », parce  
25          qu'il avait des demandes de la part du directeur

1 général du Parti pour certains événements puis ça  
2 dépassait, ses demandes dépassaient les, les coûts  
3 du budget.

4 Q. **[388]** Hum, hum.?

5 R. Et puis monsieur Deschamps était toujours « It's  
6 no ». Alors, on l'avait baptisé au Parti, monsieur  
7 Deschamps était appelé, on l'appelait « Doctor  
8 No ».

9 Q. **[389]** C'était quelqu'un de rigide?

10 R. Beaucoup.

11 Q. **[390]** Honnête et rigide?

12 R. Très bon monsieur.

13 Q. **[391]** Est-ce que c'est quelqu'un que vous diriez  
14 qu'il jouait ça « by the book », monsieur  
15 Deschamps?

16 R. Il a toujours joué « by the book », dans mon livre.

17 Q. **[392]** Alors, je comprends de votre témoignage que  
18 monsieur Deschamps n'aurait jamais rien fait  
19 d'illégal selon vous?

20 R. S'il l'a fait, il ne l'a pas fait dans ma  
21 connaissance.

22 Q. **[393]** Bon. Parlez-moi de la vente de billets. Vous  
23 avez dit dans votre témoignage qu'à la table  
24 d'accueil quand il y avait une activité, une  
25 personne pouvait arriver, une personne qui s'était

1 engagée, exemple, à acheter une table de dix  
2 billets, pour les fins de mon exemple, cinq cents  
3 dollars (500 \$). O.K. Et là il pouvait arriver avec  
4 un certain nombre de billets qui étaient achetés  
5 par chèque puis un certain nombre de billets qui  
6 étaient payés comptant. C'est exact que vous avez  
7 dit ça?

8 R. Oui.

9 Q. **[394]** Parfait. Et que lorsque ça ça arrivait, le  
10 monsieur pouvait rentrer avec sa tablée, comme on  
11 dit, puis le côté argent comptant était déposé dans  
12 le chapeau.

13 R. Oui, exact.

14 Q. **[395]** Vous savez que dans le cadre d'une activité  
15 de financement le Parti, o.k., il y a un certain  
16 nombre de billets vendus, o.k., et que ça c'est  
17 vérifié par le DGE. Et si je donne un exemple. Si  
18 dans une activité à cinq cents dollars (500 \$) on a  
19 vendu cent (100) billets, il faut qu'il y ait un  
20 dépôt correspondant par chèque de cinquante mille  
21 dollars (50 000 \$) à part du chapeau. Comment vous  
22 expliquez qu'on peut payer des billets, rentrer  
23 dans un cocktail et payer ça cash par le chapeau,  
24 alors, que ça prend preuve de paiement par chèque  
25 pour le DGE, parce que les déclarations sont

1 faites, là, le nombre de personnes qui ont assisté  
2 c'est compté? Le DGE peut assister à n'importe  
3 quelle activité de financement, là, envoyer  
4 n'importe qui de son bureau vérifier.

5 R. Ce n'était pas mon travail au Parti de, de..., moi  
6 je vendais les billets.

7 Q. **[396]** Oui.

8 R. Maintenant l'administration du, des recettes de la  
9 soirée n'étaient pas de mon, de mon domaine, ça  
10 relevait de monsieur Louis Lewis avec monsieur  
11 Deschamps.

12 Q. **[397]** Je comprends. Mais lors de l'activité,  
13 monsieur Deschamps n'est pas nécessairement là,  
14 c'est plus monsieur Lewis qui va être là?

15 R. Oui.

16 Q. **[398]** Très bien. Et donc, quand on arrive, là, à la  
17 table, puis qu'on s'attend, la personne qui vous  
18 accueille c'est un simple bénévole. On est  
19 d'accord?

20 R. Ce sont des bénévoles, des gens qui travaillaient  
21 au Parti.

22 Q. **[399]** C'est ça. Et essentiellement ces gens-là ont  
23 comme, ont comme, ont reçu l'information que quand  
24 ils sont dix billets, ça prend dix chèques?

25 R. Oui.

1 Q. **[400]** Très bien. Et là vous vous dites quelqu'un  
2 arrive avec ses billets, puis il en paie un certain  
3 nombre en argent. Est-ce que vous avez été vraiment  
4 témoin de ça ou si vous pensez que ça s'est fait  
5 comme ça?

6 R. Je n'ai pas...

7 Q. **[401]** Vous ne savez pas. C'est-à-dire moi je ne  
8 m'en occupais pas, parce que votre témoignage  
9 semble assez clair à l'effet qu'une personne à qui  
10 vous lui avez demandé, exemple, vends-moi donc une  
11 table, donc, mettons dix billets, arrivait puis il  
12 avait un certain nombre de chèques puis un certain  
13 montant d'argent, et vous avez témoigné à l'effet  
14 que l'argent on la prenait puis on la mettait dans  
15 le chapeau. Là, vous dites bien là ce n'est pas moi  
16 qui s'occupais de ça?

17 R. Non.

18 Q. **[402]** J'essaie de savoir?

19 R. Il y avait deux étapes à l'activité. Le gros  
20 activité, la grosse activité, cocktail du maire, il  
21 y avait comme on dit deux étapes, les types  
22 arrivaient de bonne heure, les gens arrivent de  
23 bonne heure pour venir prendre l'apéro ou whatever,  
24 j'étais à la porte, salut, merci. Il y en avait qui  
25 disait bien écoute je n'ai pas tous mes chèques.

1 Bon, bien tu mettras la balance dans le chapeau.

2 Q. **[403]** Qui lui disait ça?

3 R. Moi.

4 Q. **[404]** O.K. Mais la personne quand elle va arriver à  
5 la table de réception?

6 R. Il donnait seulement les chèques.

7 Q. **[405]** Puis il avait seulement le nombre de billets  
8 correspondant aux chèques?

9 R. On vérifiait, la plupart du temps c'est qu'un type  
10 prenait une table des fois ils étaient quatre  
11 personnes qui venaient à l'événement. Il restait  
12 six autres billets, comme on dit d'extras.

13 Q. **[406]** Mais vendus?

14 R. Pardon?

15 Q. **[407]** Vendus?

16 R. Vendus.

17 Q. **[408]** Donc, déclarés au DGE.

18 R. Exact. Ça a toujours...

19 Q. **[409]** Donc, il fallait que ça balance en bout  
20 d'exercice après l'activité, il fallait que le  
21 nombre de billets vendus corresponde aux argents  
22 collectés en chèques. Le chapeau c'est supposément  
23 des dons anonymes...

24 R. Oui.

25 Q. **[410]** ... il y a un vingt pour cent (20 %), mais...

1 Vous comprenez où je veux en venir?

2 R. J'imagine que ça devait, ça devait arriver parce  
3 que c'est monsieur Lewis qui s'occupait de faire  
4 les dépôts, puis de faire tout. De un, ce n'était  
5 pas sûrement déposé le lendemain matin, parce qu'il  
6 y avait la vérification des chèques à savoir est-ce  
7 qu'ils sont résidents de Montréal, est-ce qu'ils  
8 ont déjà contribué.

9 Q. **[411]** Hum, hum.

10 R. Il y avait toute cette vérification-là à faire. On  
11 avait une pile de chèques de même là.

12 Q. **[412]** Mais disons dans une activité, là, où on  
13 parle de quatre cents (400), cinq cents (500)  
14 personnes, O.K., et avec le scénario que vous nous  
15 dites il y aurait un certain nombre de billets  
16 vendus, donc comptabilisés au niveau du DGE, O.K.,  
17 et qu'il y aurait eu de l'argent dans le chapeau.  
18 Est-ce que vous ne croyez pas que, un, les cloches  
19 se seraient mises à sonner à Union Montréal en  
20 disant on a vendu cinq cents (500) billets à,  
21 exemple, à cent piastres (100 \$) le billet et on  
22 n'a pas l'argent qui correspond à ça puis que dans  
23 la déclaration au DGE avec la déclaration de  
24 l'activité de financement et les dépôts on n'arrive  
25 pas au niveau des montants, ne pensez-vous pas que



1            quand ça ne balance pas le DGE débarque et que  
2            monsieur Lewis et monsieur Deschamps auraient dit  
3            ça ne marche pas, on a tant de billets puis on n'a  
4            pas de chèques correspondant à ça qu'est-ce qui  
5            s'est passé? Vous ne pensez pas qu'à un moment  
6            donné, là, ça ne fonctionne pas ça?

7            R. Écoutez, ce n'était pas, cette opération-là n'était  
8            pas faite par moi, ce n'était pas moi qui faisais  
9            ça.

10          Q. **[413]** Non, mais vous dites que ça se faisait?

11          R. Pardon?

12          Q. **[414]** Vous dites que ça se faisait.

13          R. L'opération des compilations des chèques avec ce  
14          qui était dans le chapeau, ça ne relevait pas de ma  
15          responsabilité. Ça a été expliqué par monsieur  
16          Ouellet, ça a été réexpliqué que tout était compilé  
17          par monsieur Lewis, puis il y avait deux personnes  
18          au parti, quand le chapeau était... ils  
19          débarraient, ils enlevaient le cadenas, c'était  
20          vérifié par ces deux personnes. Moi je n'ai jamais  
21          fait de dépôt.

22          Q. **[415]** Mais vous avez été témoin de gens qui  
23          arrivaient à l'activité, qui avaient réservé une  
24          table, donc dix (10) billets, et qui arrivaient  
25          avec un certain nombre de chèques, exemple, cinq,

1 et le montant en argent pour les cinq autres. Et  
2 vous avez dit : « À ce moment-là, on prenait  
3 l'enveloppe puis on la mettait dans le chapeau. »  
4 Avez-vous été témoin de ça, vous, ou si vous  
5 racontez ça parce que vous pensez que c'est comme  
6 ça que ça s'est passé?

7 R. Je pense que c'est comme ça que ça s'est passé,  
8 qu'ils allaient le mettre dedans.

9 Q. **[416]** O.K.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 C'est parce que, Maître Dorval, le témoin vient  
12 aussi de dire que c'est lui qui disait à la  
13 personne d'aller le mettre dans le chapeau.

14 Me MICHEL DORVAL :

15 Oui, tout à fait.

16 R. Le mettre dans le chapeau... Je ne me promenais pas  
17 avec le chapeau, là. C'était gros de même ce  
18 chapeau-là.

19 Q. **[417]** Non, non, je comprends, mais c'est parce que  
20 j'essaye de différencier ce que vous avez vu, de  
21 vos yeux vu, et ce que vous pensez qui est arrivé  
22 de l'autre côté.

23 R. Dans des soirées comme ça, quand il y a cinq (500),  
24 six cents (600) personnes, j'ai seulement deux  
25 yeux, là.

1 Q. **[418]** Très bien. À partir de juin deux mille six  
2 (2006), vous quittez Union Montréal, c'est exact?

3 R. Oui.

4 Q. **[419]** Très bien. Et c'est exact aussi de dire que,  
5 lorsque vous avez quitté, à partir de ce moment-là,  
6 vous n'avez plus accès au bureau d'Union Montréal  
7 et à votre ancien bureau à l'intérieur du bureau  
8 d'Union Montréal, et au coffre-fort, comme si vous  
9 y travailliez encore?

10 R. Non. Pour un certain temps, j'ai continué à  
11 retourner au bureau.

12 Q. **[420]** Vous avez dit deux, trois semaines.

13 R. Pardon?

14 Q. **[421]** Vous avez dit deux, trois semaines, tout à  
15 l'heure.

16 R. Peut-être. Peut-être un peu plus.

17 Q. **[422]** O.K. Si je vous disais que, après votre  
18 départ en juin deux mille six (2006), pas longtemps  
19 après, Union Montréal a déménagé sur la rue Saint-  
20 Paul.

21 R. Saint-Paul, oui.

22 Q. **[423]** Très bien. Et qu'à partir de ce moment-là, il  
23 n'y avait plus de clé pour accéder là...

24 R. Non.

25 Q. **[424]** ... c'était des nouvelles cartes magnétiques?

1 R. Oui. Je sonnais puis j'allais voir Louis.

2 Q. **[425]** O.K. Donc, vous étiez un invité?

3 R. Si vous considérez ça comme un invité.

4 Q. **[426]** Bien, moi... Vous êtes obligé de sonner pour  
5 qu'on vous ouvre la porte, vous ne rentrez pas là  
6 comme dans un moulin?

7 R. J'étais comme un membre du parti, de un.

8 Q. **[427]** Oui?

9 R. Parce que j'ai ma carte de membre.

10 Q. **[428]** Tout à fait. Mais vous sonnerez?

11 R. Oui.

12 Q. **[429]** Puis là, bien, à partir du moment où vous  
13 sonnerez, vous étiez sous la responsabilité de la  
14 personne qui vous recevait, monsieur Lewis, entre  
15 autres?

16 R. C'est ça.

17 Q. **[430]** Très bien. Et je présume que vous ne pouviez  
18 pas retourner dans votre ancien bureau puis ouvrir  
19 le coffre-fort? Ou bien non, vous faisiez encore  
20 ça?

21 R. Non, non, non, c'était fini, ça.

22 Q. **[431]** C'était fini, ça. Donc, à partir, là, de fin  
23 deux mille six (2006), là...

24 R. Je n'ai jamais eu accès après ça.

25 Q. **[432]** Et vous ne pouviez pas rentrer à Union

1 Montréal comme dans un moulin, il fallait que  
2 quelqu'un vous ouvre la porte.

3 R. Exact.

4 Q. **[433]** Très bien.

5 (11:52:10)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[434]** Alors, à qui remettiez-vous l'argent que vous  
8 continuiez de percevoir?

9 R. Seulement aux événements.

10 Q. **[435]** À qui vous remettiez l'argent, à ce moment-  
11 là, si vous n'aviez plus accès au coffre-fort?

12 R. Le soir de l'événement, on ramassait les chèques,  
13 toujours avec certains bénévoles qui étaient aux  
14 tables. Le chapeau, pour me répéter. Et puis moi je  
15 voyais à ce que les gens qui venaient, les  
16 remercier. Je les recevais à la porte avec monsieur  
17 le maire, et puis c'était ça, mes fonctions étaient  
18 terminées.

19 Q. **[436]** La question était : à qui remettiez-vous  
20 l'argent après..

21 R. Je n'avais pas l'argent, il était remis au table.

22 Q. **[437]** ... deux mille six (2006)?

23 R. Les chèques...

24 Q. **[438]** Vous n'avez... Bon. O.K.

25 R. J'aurais dû, peut-être le parti aurait dû filmer un

1 événement, voir comment ça se passait.

2 Me MICHEL DORVAL :

3 Q. **[439]** Je vais continuer dans la même ligne que  
4 madame la présidente. Vous dites que les gens aux  
5 tables recevaient l'argent.

6 R. Pas l'argent, les chèques.

7 Q. **[440]** Les chèques, O.K. Et l'argent, qui le mettait  
8 dans le chapeau?

9 R. Je ne le sais pas, là. Écoutez, là, je... Si vous  
10 êtes l'avocat du parti, vous êtes sûrement venu à  
11 certains événements de Union Montréal. Vous avez vu  
12 comment ça fonctionnait. Vous me posez la question,  
13 Maître Dorval...

14 Q. **[441]** Je ne veux pas vous décevoir, là, mais je  
15 n'ai pas fait une seconde de politique municipale  
16 dans ma vie.

17 R. Je ne le sais pas.

18 Q. **[442]** J'ai juste fait du fédéral, alors...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Là, je m'excuse, mais ce n'est pas l'échange de ce  
21 que... Vous ne témoignez pas, là, Maître.

22 Me MICHEL DORVAL :

23 Je vous remercie.

24 Q. **[443]** Vous nous avez parlé d'un lunch que vous avez  
25 eu avec monsieur Sauriol et monsieur Lalonde au

1 tout début, là, quand ça a commencé l'affaire de  
2 faire des consortiums pour les contrats avec les  
3 firmes de génie. Vous avez eu ces rencontres-là au  
4 Onyx, c'est ça? Au restaurant de monsieur Accurso?

5 R. L'Onyx? Je n'ai jamais eu de réunion avec...

6 Q. **[444]** Ce n'est pas là que vous avez eu une réunion  
7 avec monsieur Sauriol et Lalonde?

8 R. Non.

9 Q. **[445]** C'était où? Dans quel restaurant?

10 R. C'était, quand j'ai été convoqué par eux autres,  
11 qu'ils voulaient me rencontrer?

12 Q. **[446]** Oui.

13 R. C'était au restaurant Le Calvi.

14 Q. **[447]** O.K.

15 R. Sur Saint-Martin, l'ancien Calvi.

16 Q. **[448]** O.K. Parfait.

17 R. Parce qu'il y a un Calvi, maintenant, dans la  
18 nouvelle partie de Laval.

19 Q. **[449]** Et vous diriez que c'était à quelle époque,  
20 ça? Fin deux mille quatre (2004), début deux mille  
21 cinq (2005)? Mi-deux mille cinq (2005)?

22 R. Non, non, non, après deux mille cinq (2005).

23 Q. **[450]** Après deux mille cinq (2005)?

24 R. Oui.

25 Q. **[451]** Très bien. Donc, en deux mille six (2006)?

1 R. Ça se peut.

2 Q. **[452]** Ça se peut? Très bien. Et ce que j'ai compris  
3 de votre témoignage, c'est que là on vous a dit :  
4 « Bernard, ne touche plus à ça. Tu ne t'occupes  
5 plus de ça. » C'est exact?

6 R. Exact.

7 Q. **[453]** Il y avait un mécontentement?

8 R. Ça ne marche pas.

9 Q. **[454]** Ça ne marche pas. Et là, on vous a dit : « Ne  
10 cherche pas à comprendre d'où viennent les ordres,  
11 ça vient d'en haut de toi. » Puis c'est là qu'on  
12 vous a fait miroiter le spectre de monsieur  
13 Milioto?

14 R. Je n'ai jamais dit l'aspect monsieur Milioto. Ça ne  
15 venait pas... Je n'ai jamais dit que ça venait d'en  
16 haut. J'ai dit, ce que j'ai dit, on m'a dit : « Ça  
17 ne fonctionne pas, ne pose pas de questions, c'est  
18 ça. »

19 Q. **[455]** Et on ne vous aurait pas dit à ce moment-là  
20 de ne pas poser de questions parce que monsieur  
21 Lalonde avait un voisin qui était...

22 R. J'ai, Maître Dorval...

23 Q. **[456]** Parce que je reprends ce que vous avez dit il  
24 y a deux semaines.

25 R. Je suis... Je suis assez grand, je suis assez âgé



1           pour savoir que le voisin de monsieur, chez Génius,  
2           était là. C'est moi qui en ai peut-être fait la  
3           déduction. Puis je n'ai jamais accusé, je n'ai  
4           jamais dit c'est suite à des menaces. J'en ai  
5           jamais eu, de menaces.

6           Q. **[457]** O.K. Vous avez témoigné, il y a deux  
7           semaines, et vous avez dit qu'en deux mille deux  
8           (2002) votre femme était tombée malade, vous avez  
9           dit, et vous aviez dû déménager. Vous avez dû  
10          vendre votre maison.

11          R. Pas en deux mille deux (2002).

12          Q. **[458]** C'est ce que vous aviez dit, mais est-ce que  
13          vous avez vendu votre maison?

14          R. J'ai été dans l'obliga... Bien, l'obligation... Dû  
15          à la santé de mon épouse, j'avais une maison à deux  
16          étages.

17          Q. **[459]** O.K.

18          R. Les escaliers, pour elle, c'est fini.

19          Q. **[460]** O.K.

20          R. Alors on a planifié la vente de notre maison, oui.

21          Q. **[461]** Ça s'est fait postérieurement à deux mille  
22          deux (2002)?

23          R. Non, après deux mille deux (2002). J'ai déménagé en  
24          deux mille quatre (2004), si je ne m'abuse. Ça fait  
25          sept ans, huit ans.

1 Q. **[462]** Mais c'est en deux mille deux (2002) que  
2 votre femme est tombée malade. C'est en deux mille  
3 deux (2002) que votre femme est tombée malade?

4 R. Non. Mon épouse est invalide depuis mil neuf cent  
5 quatre-vingt-quinze (1995).

6 Q. **[463]** Très bien. Vous diriez qu'à cette époque-là,  
7 début des années deux mille (2000), là, vous aviez  
8 un bon salaire, ou beaucoup de ressources?

9 R. Bien, ça a été... Si vous avez suivi la Commission,  
10 vous avez vu mes revenus.

11 Q. **[464]** Oui.

12 R. Bon, bien, j'avais un bon salaire.

13 Q. **[465]** O.K. Si je vous disais qu'il y a un bateau  
14 qui s'est acheté au nom de votre femme, un yacht,  
15 en fait, de trois cent cinquante mille dollars  
16 (350 000 \$), un Sundancer trente-quatre (34) pieds,  
17 en deux mille deux (2002)?

18 R. En deux mille deux (2002)?

19 Q. **[466]** Bien, au début de l'année deux mille...

20 R. Un Sundancer de trois cent cinquante mille dollars  
21 (350 000 \$)?

22 Q. **[467]** Bien, un trente-quatre (34) pieds, un  
23 Sundancer?

24 R. Alors, c'est un Sundancer deux mille deux (2002)...

25 Q. **[468]** Oui?

1 R. ... qui a été acheté en deux mille quatre (2004).

2 Q. **[469]** En deux mille quatre (2004)?

3 R. Deux mille cinq (2005), si je ne m'abuse.

4 Q. **[470]** O.K.?

5 R. C'était mon cinq... C'était mon cinquième bateau.

6 Q. **[471]** O.K.

7 R. J'ai eu un vingt-trois (23) pieds, un vingt-six  
8 (26) pieds, un vingt-huit (28) pieds, un trente  
9 (30) pieds puis un trente-quatre (34) pieds.

10 Q. **[472]** Je comprends, donc, vous aviez les ressources  
11 financières nécessaires pour payer un bateau de ce  
12 prix-là.

13 R. Pas trois cent cinquante mille (350 000). Vous  
14 seriez mieux d'aller regarder la transaction.

15 Q. **[473]** O.K. Très bien. Alors je n'aurai plus  
16 d'autres questions, Madame la Commissaire.  
17 (11:58:35)

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[474]** Vous l'avez payé combien, ce bateau-là?

20 R. Cent dix mille (110 000).

21 Q. **[475]** Cent dix mille (110 000). Vous avez dit une  
22 phrase qui m'a...

23 R. Mais là, il y a une différence entre trois  
24 cinquante (350) et cent dix (110).

25

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Q. **[476]** Juste... Je comprends le cent dix mille  
3 (110 000), là. On fera peut-être l'exercice, là. Si  
4 on va sur Internet, en ce moment, un Sundancer deux  
5 mille deux (2002) - on est en deux mille treize  
6 (2013), là - ça varie entre cent (100) et cent  
7 quarante-quatre mille dollars (144 000 \$), usagé.  
8 Vous l'auriez acheté deux ans après sa date pour  
9 cent dix mille dollars (110 000 \$)?

10 R. Excusez. Vous allez sur la valeur... Vous allez...  
11 Là vous parlez de bateaux, je connais ça.

12 Q. **[477]** Oui.

13 R. Ce que... Ce qu'on dit au prix de détail, puis le  
14 prix négocié, c'est deux.

15 Q. **[478]** Très bien.

16 R. Moi je l'ai payé cent dix mille dollars  
17 (110 000 \$). Il valait peut-être plus cher que ça,  
18 mais je l'ai payé cent dix (110).

19 Q. **[479]** Très bien. Êtes-vous un adepte du Casino de  
20 Montréal?

21 R. Ça m'arrive.

22 Q. **[480]** O.K. Avez-vous joué beaucoup d'argent là?

23 R. Pardon?

24 Q. **[481]** Avez-vous joué beaucoup d'argent?

25 R. Écoutez, j'ai le droit d'avoir des loisirs.

1 Q. **[482]** Tout à fait. Tout à fait.

2 R. J'aime aller jouer au casino.

3 Q. **[483]** Très bien.

4 R. Mais je ne suis pas un adepte du casino.

5 Q. **[484]** O.K. Vous n'êtes pas un joueur compulsif.

6 R. Non, du tout.

7 Q. **[485]** Très bien. Ça sera mes questions.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[486]** Tout à l'heure, maître Dorval vous a posé la  
10 question, de recevoir quarante mille dollars  
11 (40 000 \$) en argent comptant, vous ne vous êtes  
12 jamais interrogé à savoir que c'était illégal de  
13 recevoir de l'argent comptant d'une compagnie comme  
14 ça, et vous avez répondu, « Dans mon livre, non,  
15 c'est légal. Dans mon livre, non. »

16 R. Monsieur le Commissaire, Madame la Présidente, je  
17 n'ai pas pensé. C'est sûr que si c'était à refaire,  
18 je ne l'aurais pas pris.

19 Q. **[487]** Non mais là, votre... Là c'est votre deuxième  
20 ques... c'est votre deuxième réponse. La première  
21 fois, vous avez dit...

22 R. J'ai toujours admis mes torts là-dessus. Sur cela,  
23 là. Ça. J'ai admis.

24 Q. **[488]** Mais je veux revenir sur ce que vous avez dit  
25 il y a cinq minutes, là. Vous avez dit, « Dans

1 mon... » La question, c'était est-ce que vous ne  
2 saviez pas que c'était illégal, ça, vous ne  
3 trouviez pas ça illégal de recevoir quarante mille  
4 dollars (40 000 \$) comptant d'une compagnie?

5 R. Je...

6 Q. **[489]** Vous avez répondu à maître Dorval, « Dans mon  
7 livre, non. »

8 R. Je n'ai pas pensé à ça du tout.

9 Q. **[490]** Mais quand quelqu'un dit de recevoir quarante  
10 mille dollars (40 000 \$) comptant, de recevoir...  
11 et dire que dans son livre ce n'est pas  
12 problématique, ce n'est pas illégal, comment qu'on  
13 peut vous croire, après, que dans d'autres  
14 circonstances, quand vous participez à  
15 l'attribution des contrats, que vous ne demandiez  
16 pas aux ingénieurs de donner un peu d'argent  
17 comptant et pas seulement des billets? Comment on  
18 peut croire ça, que dans votre livre, demander  
19 aussi de l'argent comptant, c'était peut-être  
20 correct, parce que dans votre livre c'était... ça  
21 l'est aussi, dans le cas du quarante mille  
22 (40 000). Comment on peut vous croire?

23 R. Moi je vous dis que je l'ai fait, la chose est  
24 arrivée avec monsieur Cadotte. Sur le coup, je n'ai  
25 pas pensé. Un coup que c'est fait, il faut que tu

1 vives avec.

2 Q. **[491]** Oui mais vous venez de me dire, vous venez de  
3 nous dire, il y a cinq minutes encore, haut et  
4 fort...

5 R. Que je n'ai pas...

6 Q. **[492]** ... « Dans mon livre, c'est correct. »

7 R. Bien moi, dans mon livre, c'était correct. Moi  
8 j'avais un target à rencontrer. Moi, en autant que  
9 je rencontrais mes objectifs, j'apportais l'argent,  
10 il va avoir tant pour faire la campagne, il va  
11 avoir tant pour tel autre événement. Je l'ai fait.

12 Q. **[493]** Donc, dans toutes les années qui ont suivi de  
13 recevoir de l'argent comptant qui venait de firmes  
14 de génie civil c'était dans votre livre correct  
15 aussi?

16 R. Oui, oui.

17 Q. **[494]** Si ça l'était cette fois-là, pourquoi ça ne  
18 l'était pas par la suite?

19 R. Monsieur le Commissaire, pour les événements je ne  
20 pouvais pas contrôler les entrées d'argent à  
21 l'événement. Le type arrivait avec dix chèques puis  
22 s'il avait trois mille piastres (3000 \$) en  
23 liquide, ce n'est pas moi qui va enlever ça puis  
24 devant, il y avait des lignées, là. Quand je vous  
25 dis quatre à cinq cents (400-500) puis six cents

1 (600) personnes à cet événement-là. Il y a du monde  
2 qui passe aux tables, là. Alors, je n'avais pas,  
3 là-dessus quand ça arrivait ça, c'était le chapeau,  
4 je n'avais pas le contrôle. Moi je m'occupais de  
5 bonjour, merci, merci d'être venu. Après ça je m'en  
6 allais à la porte avec monsieur le maire, il suffit  
7 que ça se faisait dans l'arrondissement Saint-  
8 Léonard, il y avait monsieur Tremblay, monsieur  
9 Zampino puis moi-même qui étaient à la porte puis  
10 on remerciait les gens de s'être déplacés. Puis ils  
11 profitaient d'un bon repas puis on n'a jamais eu de  
12 difficulté à vendre de billets à l'événement du  
13 cocktail du maire.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître Décary.

16 (12:03:14)

17 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY :

18 Q. **[495]** Bonjour, Monsieur Trépanier.

19 R. Bonjour.

20 Q. **[496]** Mon nom est Michel Décary et je suis le  
21 procureur du Parti libéral du Québec.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Vous pourriez peut-être baisser le micro, Maître  
24 Décary.

25



1 Me MICHEL DÉCARY :

2 Très bien. Oui. Je devine pourquoi. Cette fois-  
3 là...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Pas tant vous que maître Dorval.

6 Me MICHEL DÉCARY :

7 Q. **[497]** Ce n'est pas l'âge, c'est la taille, mais  
8 enfin. Mes questions portent principalement sur les  
9 rencontres, les déjeuners des vingt-six (26)  
10 février et dix-huit (18) mai deux mille sept (2007)  
11 au Club 357. Vous avez témoigné à l'effet que  
12 monsieur Pierre Bibeau ne vous a pas demandé de  
13 solliciter de contribution politique auprès des  
14 personnes réunies les vingt-six (26) février et  
15 dix-huit (18) mai deux mille sept (2007) au 357,  
16 n'est-ce pas? C'est ce que vous avez dit?

17 R. Exact.

18 Q. **[498]** Est-il exact que madame Beauchamp non plus ne  
19 vous a pas demandé de solliciter de contribution  
20 politique auprès de ces personnes?

21 R. C'est exact.

22 Q. **[499]** Et pour fermer la boucle sur cette question  
23 de contribution politique, est-il aussi exact qu'à  
24 la suite de ces deux déjeuners vous n'avez remis  
25 aucune contribution politique en argent comptant ou

1 en chèques en provenance de personnes présentes à  
2 ces deux déjeuners, soit au Parti libéral, soit à  
3 monsieur Bibeau, soit à madame Beauchamp?

4 R. C'est exact.

5 Q. **[500]** Vous savez qu'une ministre demeure ministre  
6 même pendant une campagne électorale, est-ce que  
7 vous saviez ça?

8 R. Vous me l'apprenez.

9 Q. **[501]** Et donc, par exemple, que madame Beauchamp  
10 qui était ministre responsable de la grande région  
11 de Montréal demeurait ministre responsable de la  
12 grande région de Montréal même pendant la campagne  
13 électorale, vous ne le saviez pas, je vous  
14 l'apprends c'est ça. Et vous avez témoigné à  
15 l'effet que madame Beauchamp qui justement était  
16 ministre responsable de la région de Montréal  
17 voulait à l'occasion du premier de ces déjeuners,  
18 pour reprendre votre expression, prendre le pouls  
19 de Montréal et qu'à cette fin elle voulait  
20 rencontrer monsieur Zampino, n'est-ce pas?

21 R. Exact.

22 Q. **[502]** Si on se replace dans le contexte de deux  
23 mille sept (2007), monsieur Zampino n'était-il pas  
24 en sa qualité de président du comité exécutif de  
25 Montréal une personne tout à fait appropriée auprès

1 de qui s'informer pour prendre le pouls de  
2 Montréal?

3 R. Oui, c'est ça.

4 Q. **[503]** Et est-ce que ça pouvait être une raison pour  
5 laquelle on souhaitait fortement qu'il soit  
6 présent?

7 R. Oui.

8 Q. **[504]** Et les personnes réunies autour de la table  
9 lors de ces déjeuners au Club 357 en février et en  
10 mai deux mille sept (2007), notamment les chefs  
11 d'entreprises de construction et de génie-conseil,  
12 n'étaient-elles pas à cette époque responsable de  
13 grands projets de développement dans la région de  
14 Montréal?

15 R. C'est exact.

16 Q. **[505]** Et à ce titre, ces mêmes personnes n'étaient-  
17 elles pas, toujours en deux mille sept (2007), les  
18 personnes appropriées à consulter à la fois pour  
19 prendre le pouls de Montréal et pour connaître  
20 leurs perceptions du fonctionnement du ministère de  
21 l'Environnement du Québec?

22 R. C'est exact.

23 Q. **[506]** Maintenant je change de sujet. Vous, il  
24 ressort clairement de votre témoignage que vous  
25 avez l'expérience des cocktails de financement...

1 R. Oui.

2 Q. [507] ... politique. Est-il exact qu'il arrive  
3 régulièrement que des personnes se présentent à des  
4 cocktails de financement politique sans payer?

5 R. Bien oui.

6 Q. [508] Finalement, est-il exact que vous n'avez  
7 jamais détenu un certificat de solliciteur du Parti  
8 libéral du Québec?

9 R. Exact.

10 Q. [509] Je n'ai pas d'autres questions.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci. Alors, je pense que ça fait le tour des  
13 contre-interrogatoires? O.K. Alors, Maître Gallant,  
14 est-ce que nous avons besoin de suspendre quelques  
15 minutes pour nous rendre en non-publication?

16 Me DENIS GALLANT :

17 Oui. Mais avant de tomber en non-publication, suite  
18 au contre-interrogatoire, j'aurais deux, trois  
19 questions à poser au témoin.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui. O.K.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Si vous me le permettez.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Et il y avait aussi la question des photographies

1 par...

2 Me DENIS GALLANT :

3 Les photos sont arrivées. Est-ce que maître  
4 Rochefort va s'en occuper? Je vais les déposer.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 O.K.

7 Me DENIS GALLANT :

8 J'ai demandé des copies papier pour les parties.

9 C'est en marche. On va le faire tout de suite.

10 Alors, c'est l'onglet 59?

11 LA GREFFIÈRE :

12 Oui.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Onglet 59, Madame Blanchette. Parfait.

15 Q. **[510]** Alors, Monsieur Trépanier, alors votre avocat  
16 nous a remis un CD-ROM ce matin contenant soixante-  
17 douze (72) photos. J'en ai fait un tri, parce  
18 qu'effectivement, il y a beaucoup de personnes qui  
19 étaient présentes à votre anniversaire, j'imagine,  
20 parents, amis, enfants. Alors, dans un premier  
21 temps, j'en ai gardé uniquement six pour les  
22 besoins de la Commission, que je vais déposer.  
23 Alors, je vais juste vous demander, ces photos-là,  
24 j'imagine, vous les avez regardées avant de nous  
25 les remettre?

1 R. Bien oui, je les ai vues.

2 Q. **[511]** Tout à fait. Alors, peut-être juste nous  
3 dire, sur la première photos, je vais les déposes  
4 les six en liasse, Madame la greffière. On va être  
5 rendu à quelle cote?

6 LA GREFFIÈRE :

7 À la cote 628, 57.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Q. **[512]** 57P-628, donc, en liasse, six photos de  
10 l'anniversaire, du soixante-dixième anniversaire de  
11 monsieur Bernard Trépanier, qui s'est tenu quelle  
12 date, vous souvenez-vous?

13 R. Au mois de décembre, sûrement, là.

14 Q. **[513]** Décembre, alors, voilà quatre ans. Donc, deux  
15 mille neuf (2009)?

16 R. Ça se peut, oui.

17 Q. **[514]** Parfait.

18

19 57P-628 : Six (6) photos du 70<sup>e</sup> anniversaire de  
20 Bernard Trépanier, en décembre 2009,  
21 en liasse

22

23 Q. **[515]** Alors, peut-être juste nous dire qui on voit  
24 sur la première photo?

25 R. Sammy Forcillo.

1 Q. [516] À gauche?

2 R. Moi-même.

3 Q. [517] Vous-même.

4 R. Frank Zampino puis Cosmo Maciocia.

5 Q. [518] Parfait. Alors, ce sont, ce que vous avez  
6 dit, c'était un « surprise party » qu'on a fait en  
7 votre honneur?

8 R. Oui.

9 Q. [519] Et c'est des gens qui ont été invités, avec  
10 qui vous êtes soit ami, ou soit que vous côtoyez  
11 sur une base régulière? C'est exact?

12 R. Oui.

13 Q. [520] Ce sont des amis ou des personnes...

14 R. Oui.

15 Q. [521] Monsieur Forcillo, c'est une personne qui, je  
16 ne vous ai pas trop posé de questions sur monsieur  
17 Forcillo. Monsieur Forcillo, c'est une personne qui  
18 est proche de vous, ça?

19 R. Qui est proche de moi, ça a été... c'est un ami,  
20 oui.

21 Q. [522] C'est un ami? Est-ce que ça fait longtemps  
22 que vous connaissez monsieur Forcillo?

23 R. Monsieur Forcillo, ça fait combien d'années qu'il  
24 est en politique municipale?

25 Q. [523] Non, mais je vous demande, vous...

1 R. Oui, ça fait plusieurs années, mais le nombre  
2 d'années, je ne le sais pas.

3 Q. **[524]** Le nombre d'années, vous ne le savez pas.  
4 Est-ce qu'on peut parler de dix (10) ans, quinze  
5 (15) ans, vingt (20) ans?

6 R. Entre dix (10) et quinze (15).

7 Q. **[525]** Entre dix (10) et quinze (15), parfait.  
8 Alors, monsieur Zampino, on en a parlé abondamment.  
9 Et qui on voit, là, à la droite, là?

10 R. Monsieur Maciocia.

11 Q. **[526]** Cosmo Maciocia, qui était le maire de  
12 Rivière-des-Prairies?

13 R. Rivière-des-Prairies, qui a été député provincial.

14 Q. **[527]** Et monsieur Maciocia, est-ce qu'on peut le  
15 qualifier d'un ami également?

16 R. Oui, ça fait plusieurs années que je le connais.

17 Q. **[528]** O.K. Et c'était quoi sa responsabilité à la  
18 Ville de Montréal? Est-ce qu'il y avait un dossier  
19 en particulier qu'il s'occupait, monsieur Maciocia?  
20 À votre connaissance personnelle?

21 R. L'habitation.

22 Q. **[529]** L'habitation. Parfait. Alors, on va aller à  
23 la prochaine photo. Alors ici, on voit à droite,  
24 j'imagine, c'est une personne qui a défilé ici  
25 devant la Commission, donc c'est Rosaire Sauriol?



1 R. Exact.

2 Q. **[530]** Alors, monsieur Sauriol était à ce moment-là  
3 un proche de vous, un ami à vous?

4 R. Oui.

5 Q. **[531]** O.K. Prochaine photo. Alors, Michel Lalonde.  
6 Alors, Michel Lalonde, qu'on voit là arborer un  
7 beau sourire avec vous. Alors, c'était un ami à ce  
8 moment-là, voilà quatre ans, monsieur Lalonde?

9 R. Oui. Exact.

10 Q. **[532]** Une personne qui était proche de vous?

11 R. Exact.

12 Q. **[533]** Parfait. Et c'est le monsieur qui s'occupait  
13 également de partager les contrats?

14 R. L'autre monsieur aussi, avant.

15 Q. **[534]** L'autre monsieur, Rosaire Sauriol également,  
16 pour les firmes d'ingénierie? Parfait. Donc, à ce  
17 moment-là, votre différend du restaurant Le Calvi à  
18 Laval en deux mille cinq (2005), ça fait longtemps  
19 que c'était passé, ça?

20 R. Oui.

21 Q. **[535]** Il n'y avait plus de chicane, là?

22 R. On avait fait la...

23 Q. **[536]** Assez pour être invité à votre soixante-  
24 dixième?

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [537] Vous aviez fait quoi? Vous aviez fait quoi?

3 C'est parce que vous dites des choses, puis vous  
4 arrêtez en plein milieu de la phrase.

5 R. Assez pour l'oublier. Assez pour l'oublier, ça  
6 faisait assez longtemps.

7 Q. [538] Vous aviez fait la paix?

8 R. Oui, oui, fait la...

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. [539] O.K. Et c'était un monsieur, comme on a vu  
11 abondamment lorsque je vous ai interrogé, c'est un  
12 monsieur avec qui vous aviez énormément de  
13 contacts, et surtout pour lui donner des  
14 informations où monsieur Marcil vous relayait?  
15 C'est exact?

16 R. Monsieur Marcil me donnait des informations des  
17 projets qui venaient, qui étaient à venir, et puis  
18 les résultats, puis c'est tout.

19 Q. [540] Pendant que j'y suis, il y a peut-être une  
20 question que je ne vous ai pas posée, qui est...  
21 parce qu'au fur et à mesure que vous avez témoigné,  
22 vous nous avez dit que plus les contrats que ces  
23 firmes-là obtenaient, plus vous demandiez, je veux  
24 dire, que ces gens-là s'investissent encore plus  
25 dans le projet... pas dans le projet, mais dans le

1 parti Union Montréal, à savoir achetaient plus de  
2 billets, puis ils donnaient plus de financement,  
3 c'est exact?

4 R. Ils gardaient, en fait, ils gardaient l'objectif de  
5 l'année précédente. Écoutez, je ne pouvais pas leur  
6 vendre cent (100) billets, là.

7 Q. **[541]** Est-ce que monsieur Marcil, en bon rapporteur  
8 comme il était, il vous disait les contrats à  
9 venir, est-ce qu'il vous donnait le montant des  
10 contrats?

11 R. Non.

12 Q. **[542]** Mais ça, ça aurait été intéressant pour vous,  
13 d'avoir le montant des contrats? Attendez, laissez-  
14 moi finir, Monsieur Trépanier.

15 R. Je n'ai jamais...

16 Q. **[543]** Ça aurait été important à savoir « vous  
17 savez, il y a un gros contrat qui s'en vient. Ça  
18 fait que mon Michel Lalonde ou mon Bernard Poulin  
19 ou Rosaire Sauriol, prépare-toi là, préparez-vous.  
20 Ta firme, qu'elle se prépare parce que vous allez  
21 en acheter des billets vous autres après ça ».

22 R. Non, je n'ai jamais informé du montant du...  
23 l'évaluation du projet.

24 Q. **[544]** Mais, j'imagine que Michel Lalonde et Rosaire  
25 Sauriol eux autres devaient être intéressés à le

1           savoir. « Écoutez, il y a des contrats qui s'en  
2           viennent à la ville centre »...

3           R. C'était... c'était...

4           Q. **[545]** Attendez, laissez-moi finir, peut-être ça va  
5           vous rafraîchir la mémoire quand je finis mes  
6           questions. Alors, peut-être, alors à ce moment-là,  
7           ça aurait été intéressant pour ces gens-là. Moi en  
8           tout cas, préparer une collusion comme ça, une des  
9           choses importantes que j'aimerais savoir, c'est le  
10          montant de ces contrats-là, la valeur de ces  
11          contrats.

12          R. Moi, je ne le savais pas.

13          Q. **[546]** Vous savez, vous avez suivi la Commission,  
14          vous avez pas mal écouté les témoignages. Vous avez  
15          écouté le témoignage de monsieur Marcil?

16          R. Un peu, oui.

17          Q. **[547]** Un peu beaucoup?

18          R. Un peu.

19          Q. **[548]** Un peu. Est-ce que vous vous souvenez quand  
20          je lui ai posé la question? Quand on a retrouvé les  
21          messages qu'il avait envoyés sur son Blackberry à  
22          monsieur Joe Borsellino quand monsieur Borsellino  
23          lui demande « est-ce qu'il y a un gros contrat qui  
24          s'en vient » et monsieur Marcil va lui répondre  
25          « oui » si je ne m'abuse là dix (10) ou douze (12)

1 millions (10-12 M\$). Alors...

2 R. Je ne me rappelle pas d'avoir vu ça.

3 Q. **[549]** Non, mais je veux dire, les entrepreneurs  
4 étaient intéressés à savoir le montant des  
5 contrats. Alors, il n'est pas logique que les  
6 firmes de génie-conseil aussi également, vos  
7 interlocuteurs avaient besoin de cette information-  
8 là?

9 R. Encore là, je ne le savais pas, je n'ai jamais  
10 demandé ça. Moi, c'était « ça s'en vient les  
11 projets, ça s'en vient. Il y a trois, quatre  
12 projets qui s'en viennent », mais je n'ai jamais  
13 demandé les montants ou l'évaluation. Non.

14 Q. **[550]** Mais, ça aurait été facile de le savoir pour  
15 vous là, vous aviez un bon contact.

16 R. Ah! Si j'avais... si j'avais connu le... si j'avais  
17 eu l'expertise, peut-être que je l'aurais demandé,  
18 mais je ne l'avais pas.

19 Q. **[551]** O.K. Mais, je veux dire, ça aurait été  
20 facile, à savoir monsieur Lalonde vous demande la  
21 chose suivante « le contrat du collecteur de la rue  
22 Sherbrooke » hypothèse là, O.K. « s'en vient » et  
23 ça aurait été facile de dire « oui, en termes de  
24 génie-conseil...

25 R. Peut-être ça aurait été...

1 Q. [552] ... ça va être trois millions (3 M\$) ».

2 R. Peut-être que ça aurait été facile de ma part, mais  
3 je n'ai jamais pensé à ça.

4 Q. [553] Vous n'avez jamais pensé à ça. O.K. Comment  
5 ça se faisait, comment on faisait les consortiums?  
6 Parce que vous l'avez fait en premier. Est-ce que  
7 c'était toujours à part égale? Exemple, il y a  
8 trois firmes qui font un consortium, est-ce que un  
9 tiers, un tiers, un tiers? Deux firmes, une demie,  
10 une demie?

11 R. Je...

12 Q. [554] Quand vous les faisiez...

13 R. Oui, oui, mais...

14 Q. [555] quand vous les faisiez, qu'est-ce que vous  
15 faisiez, vous?

16 R. T'as tes montants, il disait... Bien... C'est ça,  
17 un tiers, un tiers, un tiers ou deux...

18 Q. [556] Mais, comment on peut faire ça quand on n'a  
19 pas la valeur du contrat? Comment on peut partager  
20 d'avance quand on n'a pas la valeur du contrat?

21 R. Je pense quand l'appel d'offres sort, il n'y a pas  
22 des montants qui disent l'estimé...

23 Q. [557] Oui, mais on comprend que vous donniez  
24 l'information aux firmes de génie-conseil avant que  
25 les appels d'offres sortent.

1 R. Je pense que...

2 Q. **[558]** Oui.

3 R. ... les firmes de génie-conseil allaient s'informer  
4 sans avoir à passer par moi.

5 Q. **[559]** O.K. Vous pensez ou vous êtes pas mal sûr de  
6 ça? Rosaire vous l'a sûrement dit. Michel vous l'a  
7 sûrement dit.

8 R. Je n'ai pas... je n'ai pas de mémoire là-dessus, je  
9 n'ai pas... je ne me rappelle pas de ça. Ce sont  
10 des ingénieurs, moi, je n'étais pas ingénieur.

11 Q. **[560]** O.K. Mais, est-ce qu'on s'entend là parce que  
12 c'est intéressant ce que vous venez de nous dire,  
13 on s'entend que les ingénieurs, quand ils faisaient  
14 le partage des contrats, ils connaissaient le  
15 montant des contrats. Est-ce que, ça, c'est une  
16 certitude?

17 R. Ce n'est pas à moi... Je ne peux pas vous dire  
18 s'ils le connaissaient, je ne le sais pas. Ce que  
19 je ne sais pas... Ce qu'ils savaient, ils ne me  
20 l'ont pas dit.

21 Q. **[561]** Oui, mais v'là trois minutes, vous dites « je  
22 pense qu'ils le savaient ».

23 R. Mais, je pense peut-être ou quoi, mais, moi, dans  
24 mon cas, je ne le savais pas.

25 Q. **[562]** O.K. Je n'ai pas d'autre question, Madame.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, je reviens à la question de tantôt. Est-ce  
3 que nous avons besoin de suspendre pour pouvoir  
4 aller en non-publication?

5 Me DENIS GALLANT :

6 Oui. Il reste dix (10) minutes, généralement c'est  
7 ce qu'ils demandent.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Alors, vous suggérez que nous suspendions  
10 maintenant?

11 Me DENIS GALLANT :

12 Et que nous recommencions en non-publication à  
13 quatorze heures (14 h 00).

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Parfait. Alors, bon appétit à tous.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Ah! Je vais coter les photos.

18 LA GREFFIÈRE :

19 C'est fait.

20 Me DENIS GALLANT :

21 C'est déjà fait! Parfait.

22 R. Est-ce que je peux avoir ma...

23 Me DANIEL ROCK :

24 Excusez-moi, Madame la Présidente. Je comprends  
25 qu'on va rentrer en...



1 Me DENIS GALLANT :

2 Non-publication.

3 Me DANIEL ROCK :

4 ... non-publication après-midi?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui, c'est exact.

7 Me DANIEL ROCK :

8 Au retour?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui.

11 Me DANIEL ROCK :

12 Ça veut dire que la partie publique est terminée?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 C'est exact.

15 Me DANIEL ROCK :

16 Bon. Je veux juste m'assurer parce que j'ai vérifié  
17 avec mon collègue, je comprends que, moi, comme  
18 avocat de monsieur Trépanier, je n'aurais pas le  
19 droit de lui poser des questions.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Non.

22 Me DANIEL ROCK :

23 C'est bien. Je voulais juste que ce soit clair. Je  
24 vous remercie beaucoup. Je vous souhaite un bon  
25 dîner.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Maître Riti m'informe, puis... maître Riti  
5 m'informe que j'ai ouvert une parenthèse à la  
6 deuxième photo. Je vais, pour les bénéfices,  
7 montrer l'ensemble des six photos qu'on a... C'est  
8 très juste, Maître Riti.

9 Q. **[563]** Alors, monsieur Lalonde, prochaine photo.

10 Alors, ça, c'est une personne que vous aviez  
11 identifiée ce matin aux questions de maître  
12 Rochefort.

13 R. Pardon?

14 Q. **[564]** C'est une question que vous aviez identifié  
15 ce... c'est une personne que vous aviez identifié  
16 ce matin.

17 R. Regardez là, c'est en deux mille sept (2007), il y  
18 a... je crois qu'il était encore président de  
19 l'Assemblée Nationale, monsieur Bissonnette qui est  
20 un ami à moi.

21 Q. **[565]** Parfait. Donc, c'est monsieur Bissonnette.

22 Parfait. Qui est un ami à vous. Prochaine photo.

23 Parfait. Peut-être juste cette première photo-là.

24 Quand vous dites qu'on vous a fait un « surprise

25 party » est-ce qu'on comprend, en voyant la photo,

1 que c'est monsieur Zampino qui vous a amené à  
2 l'endroit en particulier?

3 R. Apparemment, c'est ma fille, ma nièce, en tout cas,  
4 c'est... Moi, c'est ma nièce que j'appelle ma  
5 fille, elle porte mon nom.

6 Q. **[566]** O.K.

7 R. Moi, je l'ai pris à l'âge de douze (12) ans, puis  
8 elle en a quarante (40).

9 Q. **[567]** Et possiblement que maître Rochefort vous l'a  
10 demandé, mais juste préciser. Ça s'est passé où  
11 exactement cet...

12 R. Pardon?

13 Q. **[568]** Probablement que maître Rochefort...

14 R. Au Rizz.

15 Q. **[569]** Au Rizz. Parfait. Alors, je n'ai pas d'autre  
16 question. Elles sont déposées en liasse.

17 LA GREFFIÈRE :

18 Il en manque une.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Pardon! Est-ce qu'il y a une autre photo? Ah! On a  
21 le même monde que tantôt, avec monsieur Rosaire  
22 Sauriol. C'est beau? Merci.

23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

24

25

1

2

3

SERMENT D'OFFICE

4

5

Nous, soussignés, JEAN LAROSE, et DANIELLE

6

BERGERON, sténographes dûment assermentés,

7

certifions sous notre serment d'office que les

8

pages qui précèdent sont et contiennent la

9

transcription fidèle et exacte des notes

10

recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,

11

le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la

12

qualité dudit enregistrement, le tout, conformément

13

à la Loi,

14

Et nous avons signé

15

16

17

18

JEAN LAROSE

19

20

21

22

DANIELLE BERGERON